

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 9 novembre 1999, à 14 h
Hôtel Delta
1620, rue Notre-Dame
Trois-Rivières

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
HAROLD GELTMAN.....	2
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE:	
MICHEL TESSIER, CLAUDE TRUDEL.....	7
REPRISE DE LA SÉANCE.....	29
COMITÉ ENVIRONNEMENTAL DU LAC ROSE:	
JOSÉE MARCOUX, ANDRÉ POIRIER, ANNE-MARIE TANGUAY, JEAN VÉZINA	29
LES AMI(E)S DU PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN:	
ANNE-MARIE LAFONTAINE, MICHEL TESSIER	45
SOLIDARITÉ RURALE MAURICIE:	
LIONEL ARSENEAULT, PIERRE FERRON.....	58
DROIT DE RECTIFICATION:	
LOUIS-MICHEL LAROCQUE	70

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour et bienvenue à chacun, chacune d'entre vous! Permettez-moi de vous rappeler brièvement que le mandat de la Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Nous sommes une Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, donc formé de madame Gisèle Galichan, de monsieur Camille Genest qui sont tous deux commissaires 10 permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15 La procédure prévoit une audience en deux temps; un premier temps consacré à l'information, une longue période d'information qui a couru du 15 mars à la fin d'août pratiquement, qui a permis aux gens de poser des questions, de s'informer, de faire sortir différentes études et documents existant dans l'appareil de la Fonction publique sur le thème de l'eau; et nous en sommes maintenant à la deuxième partie de l'audience qui est consacrée aux mémoires. Dans ce moment-là, nous refaisons une deuxième tournée du Québec, et les groupes et les individus sont invités à rencontrer la Commission pour essayer de convaincre la Commission d'un certain nombre de points, d'influencer au fond le rapport 20 que nous produirons dans le sens de vos priorités, de vos préoccupations et pour orienter l'éventuelle politique de l'eau au Québec.

25 Quand nous aurons fini cette deuxième tournée, vers probablement fin novembre, début décembre, il nous restera à produire un rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement. Normalement, l'échéance finale de notre mandat est le 15 mars de l'an 2000.

30 Pour cet après-midi, nous prévoyons cinq interventions. La procédure est simple. Nous vous invitons à tour de rôle, nous essayons de prendre à peu près 20, 25 minutes par intervenant. Nous vous demandons de nous donner en une dizaine de minutes l'essentiel de votre mémoire. Les mémoires que nous avons reçus, que nous avons là, nous les avons lus, nous les avons discutés entre nous et donc, nous vous demandons de faire une brève synthèse de votre papier. Parfois, vous insitez sur les conclusions; parfois, vous voulez insister sur les recommandations, sur certains aspects. C'est à vous de le faire.

35 Nous vous demandons de le faire dans 10, 12, 15 minutes, et ce qui nous permet ensuite d'établir une petite communication avec vous et de vous poser quelques questions pour bien comprendre les aspects de votre mémoire. Ce n'est pas une question de mise à l'épreuve, c'est une question d'être capable d'avoir bien saisi l'essentiel de votre pensée.

40 À la fin de la rencontre, il est prévu qu'il existe un droit de rectification, droit qui est donné à toute personne présente dans l'assemblée. Ce droit de rectification n'est pas un droit d'argumentation, ce n'est pas un droit de réfutation mais c'est simplement, il peut arriver qu'à un moment donné on donne une statistique, on affirme un fait et que cette

45 chose-là soit fausse. À ce moment-là, il y a un droit de rectification qui est accordé à toute personne qui le désire et c'est moi qui gérerai ce droit-là, si vous en débordez. Je vous ramènerai dans l'ordre, tout simplement.

50 Alors, sans plus de préambule, donc, j'invite maintenant monsieur Harold Geltman, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Geltman!

M. HAROLD GELTMAN :

Bonjour, monsieur le président!

55 **LE PRÉSIDENT :**

60 Ça fait longtemps qu'on s'est vu. La dernière fois, c'était à Montréal sur d'autres dossiers. Je ne sais pas si vous vous rappelez?

65 **M. HAROLD GELTMAN :**

Oui.

65 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a déjà plusieurs années. Alors, maintenant, vous venez nous...

70 **M. HAROLD GELTMAN :**

75 On va faire un droit de - comment est-ce que vous dites ça - de rectification? C'était le 17 de mars, monsieur le président, à Montréal.

LE PRÉSIDENT :

75 Bon, très bien.

M. HAROLD GELTMAN :

80 Alors, monsieur le président, membres de la Commission, personnel du BAPE, membres du public, et les lecteurs de les transcriptions et le peuple dans le monde entier, ici, au micro, c'est monsieur Harold Geltman, le 9 novembre à 14 h, à Trois-Rivières. Je vais essayer de faire un petit résumé d'une petite section de mon mémoire de 17 pages que j'ai remis au bureau du BAPE à Montréal le 14 octobre. Et les lecteurs devront comprendre 85 que cette intervention, avec la transcription, fait part de l'intervention du 17 mars qui a eu un mémoire de 3 pages et la transcription.

90 Monsieur le président, j'ai choisi le secteur de mon mémoire qui se concerne avec le Dieu, les sciences et la science-fiction. Mon objectif, cet après-midi, dans les quelques minutes que vous m'accordez, c'est d'essayer de faire la transition du siècle et d'introduire une conception intellectuelle pour les débats dans les questions de l'eau et de l'environnement sur la planète Terre pour le XXIe siècle.

95 Peut-être c'est un peu audace mais avec les nouvelles technologies qui nous tombent à tous les jours, je crois que les interventions intellectuelles devraient démontrer un peu plus d'audace pour faire la compétition aux ordres technologiques.

100 What I will do is speak very briefly about how God manages water and what I'm asking the Commission to do and the people is to bring themselves closer to God. Ask yourselves this question: if you were God, how would you communicate with your people on earth when you wish to bring their attention to water issues? How would you manage the totality of water resources on planet Earth? Utiliserez-vous l'eau comme un robinet?

105 Is it possible that with all the different interpretations in the history of this world about God that in the XXIst century, we can come closer to each other in understanding how God manages water on earth.

110 Rather than ask you to convert to one religion, I'm asking for a conversion towards giving God a chance to be heard, to be listened to, the same way you'd like to be heard and listened to. Is it possible that God is speaking to you by the instrumentation of weather? How and what would it take for you to believe that this is possible?

115 And if you should come to believe it, what will you do with your belief? What will you do with your conversion, your state of conversion? If we take the next 100 years to try to answer these questions, we might make progress on this planet.

120 Le deuxième secteur, c'est dans les sciences. Qu'est-ce que c'est les sciences font faire dans les prochains 100 ans pour gérer l'eau sur terre? Va-t-il y avoir un leader? Est-ce que c'est ceux qui vont avoir le plus grand territoire des eaux, c'est eux qui vont être les leaders? Est-ce que le Québec devra attendre ce leadership ou est-ce que nous devrons nous lancer à la tête et dire au monde entier; «Voici les expériences que nous avons vécues, les derniers 300 ans, et c'est à nous de vous dire comment améliorer le gestionnage de l'eau sur terre.»

125 Le XXe siècle, dans le monde entier, c'était le siècle des barrages. Des milliers, des milliers, des milliers. Des détournements de l'eau. The highest dams in the world. The largest dams in the world. You look in the Guiness Book of Records, the statistics are all there. What will the XXIst century be? Will we invent some new kind of instrumentation so that by the year 2099, we will be talking about the management of water from the scientific point of view which has found God, without argument. That would be a major step in progress for the people around the world.

135 If the intellectuals and the scientific community and the intellectuals and the religious community by the year 2099 find a common denominator of conceptual and intellectual explanation for the presence of Earth in this universe by the instrumentation of water, we will have made progress.

140 I'm asking you to set this as an assignment, a work assignment for the next hundred years. At the same time, let us be joined by those who work in the science-fiction area.

145 Est-ce que les extra-terrestres, c'est la science-fiction? Mais jusqu'à date, l'argument probablement est oui. Mais un jour va arriver, comme toute autre intervention scientifique où les dialogues de science-fiction se transfèrent dans des dialogues de science. Quand ce jour va arriver, où et avec quel leadership? Je peux pas vous dire. Mais nous avons beaucoup d'outils dans la science-fiction et je pense que ces outils peuvent nous aider à faire le dialogue dans le gestionnage de l'eau.

150 Imaginez-vous si on était dans la science-fiction il y a 200, 300 ans, avant l'arrivée de beaucoup de savants! Alors la preuve est là qu'on est capable de faire du progrès. Comment faire ce progrès dans les prochains 100 ans?

155 The science-fiction people have to understand that they have an obligation to approach also the area of conversion. How can they be converted to thinking about how God manages earth and manages it through water instrumentation while at the same time not abandoning their faith in science-fiction?

160 I'm confident that we can work this out. The state of mind that other interveners are talking about should necessarily be a state of mind towards salvaging one religion. The religion has to be something which encompasses many states of mind and the act of conversion that I'm talking about is one that will see the leading intellectuals and practitioners in religion, science and science-fiction working with each other in conferences, in projects, in the management of ideas that take documents such as La gestion de l'eau au Québec and use those as the working basis for la gestion de l'eau dans le monde entier.

165 I'm confident that we've arrived at this point. If we allow us as people to come closer to how God communicates with some of his people or all of his people, the one problem that remains to be resolved is this, we are all rain drops on this planet.

170 Nous sommes tous des gouttes d'eau. Cessons de dire que cette goutte d'eau aujourd'hui va écraser toutes les autres gouttes d'eau. On ne sait pas comment toutes les gouttes d'eau se regroupent pour faire une inondation, mais si on commence à poser des questions de comment la nature gère l'eau elle-même avec l'assistance de Dieu, avec l'assistance de nos interventions dans la science et avec l'assistance de la science-fiction, c'est possible, monsieur le président, monsieur et madame le public, c'est possible que notre climatologie est utilisée comme un instrument d'intervention par des extra-terrestres,

de la même façon comme nous envoyons des signaux de Californie ou de la radio en essayant de faire communication avec les extra-terrestres.

180 Peut-être c'est les extra-terrestres qui utilisent notre climatologie pour faire la communication avec nous. Êtes-vous capable de faire la lecture de les nuages comme un alphabet? Dans les prochains 100 ans, je vous dis que nous allons achever, compléter ce travail. Et quand nous complétons ce travail, vous, dans le gestionnage de l'eau, vous allez avoir beaucoup des morceaux de la casse-tête de l'univers.

185 Pour faire ceci, il faut se rapprocher comment Dieu utilise les nuages pour nous parler. Et quand nous recevons la communication, le problème c'est quoi faire avec. Est-ce qu'on arrête tout? Est-ce qu'on fait des photos de les nuages dans le monde entier à tous les jours, 24 heures par jour? Comment est-ce que nous devons parler? Est-ce qu'on fait une audience publique? Est-ce que nous devons transférer le pouvoir de la BAPE dans un 190 instrument de la lecture des nuages? Je ne sais pas mais je vous place le débat pour les prochains 100 ans.

195 En conclusion, monsieur le président, monsieur et madame les lecteurs et le public dans le monde entier, il y a un écart entre nous et les leaders dans le monde entier. Si nous laissons cet écart élargir, élargir, nous risquons de retomber dans des anciens temps de l'ignorance. Il va falloir trouver des nouvelles moyens de se communiquer, de se parler, de s'entendre. Je ne sais pas comment on va faire ceci mais n'acceptez pas chaque item de la 200 technologie comme un remplacement de votre voix, de votre présence verbale vive.

205 What we have to do, if we want to manage our water resources on a worldwide basis without engaging ourselves in water wars is to allow ourselves to be human beings when alternative resources are in need of our understanding. Just as much as one human being needs another human being, clouds may need us. The sun may need us. The rain may need us. A wind storm may need us. We are part of the climatological intervention system.

210 It isn't sufficient just to say; «Ah! il fait pas beau aujourd'hui, je vais aller chercher mon parapluie en cas qu'il pleut.» That's the way we did business for the last 400 years. I'm now asking you to do this, allow yourselves to have discussions about weather in terms of your personality, in terms of your habits of living, your lifestyles. This is where we have to come to.

215 Let us prepare the necessary people who can lead us in this and when there's a huge flood in India because of a cyclone or whatever the next floods will be, where ever they may be in the year 2000, ask yourselves: what is it that that flood thousands of miles away from me may have in relationship to what I did in the last few weeks?

We have to depart from the traditional way of thinking saying: «Ah! ça nous concerne pas, ça. La climatologie, c'est les autres, c'est leur problème. C'est plus notre

220 problème.» Le Québec ne peut pas gérer l'eau chez eux sans comprendre le gestionnage de l'eau dans le monde entier.

225 Et juste de le dire, c'est pas suffisant. Juste de voyager dans le reste du monde, c'est pas suffisant. Il faut entrer dans un nouveau système, un nouveau concept d'échange de problèmes quand les choses ne vont pas bien et d'échange des opportunités quand les choses vont très bien. C'est des ponts qu'il faut construire mais pas des ponts nécessairement qui traversent des rivières ou des lacs, des ponts qui traversent nos blocages de mentalité.

230 Alors, je vous demande de faire et de préparer ce travail pour les prochains 100 ans.

235 Et les jeunes, la jeunesse, c'est eux autres qui vont prendre la relève. Et, nous, nous avons l'obligation de préparer le terrain. Ils vont arriver sur les chantiers de travail avec toutes sortes de nouveaux équipements. Intellectuellement, c'est à nous de leur dire; «Voici les options qu'on a préparées pour vous. Vous pouvez les amplifier. Vous pouvez les abandonner. Vous pouvez les remplacer. Mais, au moins, on a quelque chose à vous donner.»

240 La même chose que le BAPE va donner au mois de mars ou quelle que soit la date dans l'an 2000, va donner des recommandations au gouvernement et à la population, je dis la même chose est nécessaire au niveau de la famille, que le père peut donner quelque chose à ses enfants dans le domaine de gestionnage de l'eau dans le monde entier. Et pour faire ceci, chaque fois que nous faisons une programmation de l'eau, on en fait à Shawinigan, on en fait à Trois-Rivières, on en fait partout, il faut intégrer la lecture de l'histoire, qu'est-ce que c'est l'histoire de l'eau dans la Mauricie dans les derniers 100 ans.

245 Si vous lisez bien mes mémoires, j'ai fait beaucoup de suggestions. J'espère que les gens vont prendre le temps de lire ces mémoires, pas seulement les miens mais les mémoires qui ont été faits et présentés par beaucoup les intervenants. Il y a des très bonnes choses. Prenez le temps. Discutez, invitez les gens qui ont fait des interventions devant le BAPE, invitez-les à les écoles pour faire la poursuite. Ça finit pas seulement quand le BAPE présente le rapport. Ça va continuer.

255 Et dans le rapport du BAPE, possiblement, monsieur le président, vous serez capable de nous guider de comment suivre le débat, pas avec peut-être seulement un projet de lot mais éducationnement, historiquement, comment poursuivre le travail que vous avez amorcé dans différents endroits et domaines. Il y a plusieurs bonnes idées qui s'élèvent dans ça.

260 Alors, j'ai bien fait ma part pour cet après-midi. The people who have the responsibility to translate a lot of these briefs into new facts, new ideas, school teachers, principals, speakers, when you build a water fountain, don't just build the water fountain with lights and sound and music and leave it there hoping they will find enough funds to keep the lights on for the next 4-5 years. Integrate it with the school commission, bring the kids there,

put up a living history thing so that you can change the substance of the history of water every year or every two years. Make it on going.

265

If you are creative in that area, you will find an answer in the way God communicates with you. And if you do have a conversion of a state of mind, and you find yourself saying: «Là, je le comprends, le bonhomme! Regarde dans le ciel. Là, je vois. Là, je comprends.» O.K., vous allez passer sur la phase d'être excité mais après ça patientez parce que le bon Dieu a patienté des mille, des mille, des mille, des mille ans et on n'a pas arrivé encore.

270

Et quand vous arrivez à ce point de départ, vous allez comprendre beaucoup de choses que je ne peux même pas expliquer dans des mots. J'ai pas les mots. I can't say what it is that it's in me right now and I'm asking God to help me. I'm asking God to show the people how God communicates and if it's an extra-terrestrial, I'm asking the same thing. It isn't me that's gonna decide whether it's extra-terrestrial or God. Each individual on this planet has a right to decide.

275

280

Alors, je vous remercie beaucoup. Je vous souhaite tous bonne santé pour le Nouvel An, le nouveau centenaire, le new 1000 years if we can think of the year 2000 to the year 3000, and remember that when you celebrate, there have been many celebrations on this planet before we arrived. And we are just tenants on this planet. Cumulatively, there may be more than 10 billion people who have come and gone. I don't know what the accurate statistic is but it's interesting to begin to talk in those terms. We come and we go. Others take our place. Let's make it a better place when others take our place and let's thing how we can pass better things onto those following us. Thank you very much.

285

LE PRÉSIDENT :

290

Thank you. Thank you greatly, Mister Geltman. Merci beaucoup. C'est très gentil à vous. Alors, merci de votre contribution et de nous inviter à élargir notre pensée en intégrant, comme vous dites, la science-fiction, la science ainsi que la dimension spirituelle et d'être ouvert à toute l'humanité, pas juste le Québec, mais aussi à nous ouvrir sur l'ensemble du monde. Merci beaucoup.

295

J'inviterai maintenant, s'il vous plaît, la Fédération de l'UPA de la Mauricie. Bonjour, messieurs!

300 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Bonjour, monsieur le président, madame, monsieur!

305 **LE PRÉSIDENT :**

Je peux vous demander de vous identifier?

310 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui. Mon nom, c'est Claude Trudel. Je suis président de la Fédération de l'UPA de la Mauricie. La personne qui m'accompagne est Michel Tessier. Il est agronome, agent au niveau environnemental à la Fédération.

315 Peut-être une petite courte présentation d'abord pour mieux cibler la chose.

LE PRÉSIDENT :

Oui, s'il vous plaît.

320 **M. CLAUDE TRUDEL :**

En fait, en tant que président de la Fédération de l'UPA de la Mauricie, je représente environ 1 800 producteurs agricoles, qui couvrent les productions comme bovin de boucherie, bovin laitier, dans le porc, la volaille et des productions comme acéricoles aussi.

325 On couvre une grande partie du territoire, soit que la production n'est peut-être pas nécessairement intensive dans tous les territoires parce que, en fait, il y a des secteurs qui sont plus actifs que d'autres, mais je pense que l'agriculture en région Mauricie est quand même très diversifiée et aussi active.

330 Comme la plupart des fédérations régionales ont présenté un mémoire au niveau des audiences du BAPE, on vient à notre tour.

LE PRÉSIDENT :

335 Nous sommes en train de devenir des spécialistes de l'UPA.

M. CLAUDE TRUDEL :

340 On veut quand même apporter notre couleur à ce mémoire-là, ça fait que nous allons procéder. Michel va vous faire la présentation et puis je reviendrai avec une conclusion tout à l'heure.

M. MICHEL TESSIER :

345 Nos propos seront davantage terre à terre. C'est notre fonction. Alors, dans un premier temps, monsieur Trudel précisait que l'UPA générale -- vous avez peut-être déjà eu copie du mémoire? Vous n'avez pas eu copie du mémoire.

350 Alors, on aura peut-être l'occasion d'y revenir dans la période des questions mais d'entrée de jeu, c'était aussi précisé dans le mémoire, il est certain que l'UPA de la Mauricie, on souscrit globalement à ce qu'on retrouve dans le mémoire de l'UPA générale et j'insisterais peut-être particulièrement sur les positions développées sur la question des bandes riveraines, sur la question du captage de l'eau souterraine ainsi que sur l'approche par bassin versant.

355 Essentiellement, ma petite présentation, je vais vous dresser un bref portrait de ce que nous estimons être les impacts sur l'environnement de l'agriculture en Mauricie et, encore là, un bref tableau des actions que la Fédération de l'UPA de la Mauricie mène par rapport à ces impacts-là.

360 Alors, évidemment, il n'est pas question de nier les impacts que peut avoir l'agriculture sur l'environnement. Ils sont de tout ordre. Par contre, il est important de les mettre en perspective et il est important d'en avoir une mesure la plus réaliste possible.

365 Concernant la Mauricie, je vous ramène quelques données que nous avons. Monsieur Trudel a mentionné que les productions animales sont présentes sur le territoire mais sont réparties sur le territoire. Il y a peu de concentrations animales sur le territoire, sauf dans une MRC de Maskinongé dans l'ouest de la Mauricie.

370 Quelque chose qui est peut être important de prendre en compte aussi, c'est qu'il y a 60 % des sols qui sont couverts par ce qu'on appelle des cultures vivaces, des cultures pérennes, donc ce qu'on appelle dans notre langage les pâturages et le foin, et qui, comme vous le savez peut-être, vous êtes presque des spécialistes de l'UPA, sont des cultures qui sont beaucoup moins exigeantes en engrains, en pesticides, en travaux de sol, donc qui peuvent avoir un effet sur la protection des cours d'eau et sur la protection des sols.

380 Une étude aussi, l'inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec, une étude faite par le ministère de l'Agriculture au début des années 90 mentionnait qu'en Mauricie, il y a 17 % des sols qui présentent des problèmes de dégradation. Donc, c'est 17 %. On peut aussi dire donc qu'il y a 83 % des sols qui sont quand même dans un état intéressant. On peut focuser sur le 17, on peut focuser sur le 83, ça dépendra toujours d'où c'est qu'on est rendu.

385 La question de la pression sur les bassins versants, alors, encore là dans une étude du ministère de l'Environnement, on nous dit que l'agriculture affecte particulièrement trois des six grands bassins versants qu'on a en Mauricie. Vous le savez, la Mauricie, c'est un pays d'eau. Il y a des rivières, des lacs, des ruisseaux partout, partout. Alors on parle du

bassin versant de la Maskinongé, rivière du Loup et rivière Batiscan principalement dans un de ses tributaires qui est la rivière des Envies.

390

Par contre, une des causes possibles - ce n'est pas encore complètement déterminé mais c'est certain que ça peut contribuer - dans ces bassins versants-là, on parle de concentrations animales qui vont de 1.6 à .8 unité animale à l'hectare. Si vous êtes passé dans d'autres régions, il y a des régions où on parle de concentrations animales de 3, 4, 5 unités animales à l'hectare. Donc, oui, c'est problématique mais, en même temps, c'est relatif. Et dans tous les cas, l'érosion des sols est identifiée comme étant source principale de problème.

400

Un autre élément dont on entend beaucoup parler au niveau de l'environnement agricole, ça concerne le problème du phosphore. Alors, en région avec l'aide du MAPAQ, il y a différentes activités qui ont été organisées. Puis, entre autres, pour essayer de répondre à cette question-là: est-ce qu'en Mauricie il y a un problème criant de surfertilisation au phosphore? Alors, vous avez dans mon mémoire certaines données. De 93 à 97, on parle de 2 000 échantillons de sol qui ont été pris un peu partout sur le territoire, qui révèlent une richesse moyenne en phosphore de 130 kilos à l'hectare.

405

410 Ce sont des données un peu techniques mais quand on parle de fertilisation au phosphore, on a comme une espèce de barème, de classification de nos sols. Quand on parle de 150 kilos de phosphore, c'est riche, puis au-delà de 250, c'est excessivement riche. Donc, là, je vous parle de 2 000 échantillons de sol qui dosent autour de 130 kilos.

415

Donc, évidemment, quand on parle d'une moyenne de 130, c'est qu'il y a des sols à 500, 600 kilos mais en même temps on n'a pas une moyenne régionale de 500 kilos. Et quand on analyse un peu plus finement, ces problèmes de surfertilisation-là sont à mettre en lien avec ce qu'on a dit précédemment: concentration animale dans une partie du territoire.

420

Comme dernier élément, aussi, mentionnons que sur les 55 municipalités qui composent la région, il y a 6 municipalités qui auraient des superficies qui seraient insuffisantes à l'épandage des déjections animales sur la base du phosphore. Donc 6 sur 55.

425

Je n'irai pas plus loin que ça, évidemment, mais ça pourrait faire l'objet d'une démonstration beaucoup plus précise. Mais je veux juste faire les constats suivants concernant ce bref portrait-là. La surfertilisation au phosphore, c'est présent sur notre territoire mais c'est très circonscrit. On a la chance, si on peut dire, l'avantage de voir venir plutôt que d'être obligé de faire face à une situation, faire du rattrapage comme on pourrait dire.

430

Deuxièmement, les superficies pour les épandages en Mauricie sont amplement suffisantes. Il y a souvent une question de répartition mais, pour l'instant, les superficies sont suffisantes.

435 Et, troisièmement, les pressions de pollution sur plusieurs bassins versants, elles sont présentes mais elles sont limitées à un certain nombre de bassins versants. Donc, les pressions environnementales, elles existent mais elles ne sont pas dramatiques. C'est ce que nous croyons être la situation en Mauricie.

440 L'autre point qui est évidemment très important, c'est que par rapport aux problématiques que nous avons au niveau des impacts de l'agriculture sur le territoire, l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie n'est pas restée les bras croisés et ce n'est quand même pas d'hier qu'il y a des gestes qui sont posés.

445 Je vais vous faire un bref, très bref tableau des derniers mois, au pire, une année ou deux, sur des gestes qui me semblent significatifs. J'avais intitulé ça dans mon petit mémoire: «Agroenvironnement; de la parole aux actes». Évidemment, il y a un discours et il doit y avoir un discours de prise en main des impacts que nous avons sur le milieu, mais il faut aussi que ça dépasse le discours et je crois que c'est ce que l'Union des producteurs agricoles fait.

450 En termes de structure, il y a déjà depuis deux ans un groupe de producteurs qui se sont regroupés, un comité, on appelle ça un comité réseau en stratégies agroenvironnementales. Donc c'est une douzaine de producteurs qui sont issus de l'ensemble des syndicats de base, qui ont comme mandat de voir à mettre en pratique, d'accompagner les producteurs vers des pratiques respectueuses de l'environnement, de faire la promotion de nouvelles pratiques, d'expliquer la réglementation, d'initier des activités de sensibilisation au niveau des producteurs agricoles. Donc, ça, c'est quelque chose qu'on a à l'UPA.

460 Ce comité-là est coordonné depuis une année et demi par moi-même, ce qu'on appelle dans nos titres un agent régional en agroenvironnement. Donc, il y a une ressource à temps plein qui s'occupe exclusivement de ce dossier-là.

465 Vous avez aussi entendu parler par l'ensemble des régions qu'il y a eu une vaste opération recensement l'an dernier...

465 LE PRÉSIDENT :

470 Juste une chose. Ce comité réseau en stratégies environnementales, est-ce qu'il est propre à la région ici ou si on retrouve ça dans les autres régions?

M. MICHEL TESSIER :

Peut-être pas sous cette appellation-là.

475 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Mais je pense qu'on a été l'initiateur de ce mouvement-là. C'est la région Mauricie qui l'a fait. Peut-être que d'autres régions à l'heure actuelle ont repris le même fonctionnement. Mais, nous autres, on a voulu, en fait, s'attaquer directement à la question, puis on a voulu mettre en contact, en présence, des producteurs agricoles qui étaient déjà sensibles à la situation pour essayer d'approfondir...

LE PRÉSIDENT :

485 C'est un comité qui fait quoi? Il fait de la recherche? Il fait des recommandations?

M. CLAUDE TRUDEL :

490 Premièrement, c'est des groupes témoins, en fait, qui sont déjà présents sur le territoire, qui sont déjà sensibilisés, comme je vous disais tout à l'heure, mais qui apportent de leur connaissance aux autres...

LE PRÉSIDENT :

495 Mais ils ne sont pas à confondre avec vos clubs agroenvironnementaux.

M. MICHEL TESSIER :

500 Non. Évidemment, il y a un lien direct.

LE PRÉSIDENT :

505 C'est une autre chose.

M. MICHEL TESSIER :

Évidemment, il y a un lien direct. Quand vous dites; «Qu'est-ce qu'ils font?» Les prochaines minutes décrivent le genre d'actions qui sont initiées par ce comité-là.

510 À ma connaissance, il n'y a pas beaucoup de régions qui ont un comité structuré de cette manière. Il y a souvent un responsable, parfois c'est un permanent mais, ici, en tout cas, ça vient comme on dit de la base. Je pense que ça rend les choses peut-être plus près de la réalité.

Donc, je parlais du portrait agroenvironnemental. 88 % des entreprises y ont répondu. On n'insistera jamais assez que ce fut une réponse volontaire. On n'insistera jamais assez que c'est une première en Amérique - vous avez un beau sourire, monsieur Beauchamp - on n'insistera jamais assez que c'était une première en Amérique et que surtout ce fut, pour avoir entendu de nombreux témoignages, une opération de sensibilisation au-delà de l'immense banque de données que nous sommes en train de compiler et qui sera dévoilée dans les prochains mois. Producteur par producteur, ça a ouvert des portes et allumé beaucoup de lumières.

Un autre aspect, là on parle du portrait du comité réseau. À l'UPA et dans les UPA, l'approche collective, évidemment, ça va avec notre mission syndicale et souvent favoriser pour relever des défis ou affronter des crises particulières, donc l'approche collective concernant l'agroenvironnement, ce fut d'entrer de plain-pied, de soutenir la mise sur pied des clubs agroenvironnementaux.

Donc, quand vous me posez la question; qu'est-ce que fait ce réseau-là? Évidemment, c'est à partir de ce réseau-là, ça a été comme le noyau de producteurs à partir duquel qui a insisté, fait de la promotion, puis qui a mis sur pied en Mauricie deux noyaux de producteurs, il y a maintenant près de trois ans, pour mettre en place les clubs agroenvironnementaux.

Sur notre territoire, on parle présentement d'une centaine de membres. C'est 100 membres à mettre en relation avec les 800 membres qui sont visés par le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole. C'est une nuance qui est importante à faire parce que les entreprises qui sont visées par le règlement de réduction de la pollution d'origine agricole, le RRPOA, c'est évidemment les entreprises qui ont le plus grand impact sur -- il y a beaucoup plus de producteurs que ça mais les producteurs, si on pourrait dire, qui font l'agriculture, qui peuvent avoir des impacts majeurs en Mauricie, il y avait 800 entreprises qui étaient visées, autant par le recensement que par le règlement. Autour de 800. Donc, 100 membres sur 800, c'est quand même un ratio qui n'est pas négligeable.

Ces 100 membres-là, aussi, c'est quelque chose qui est à mettre en perspective. C'est qu'ils cultivent, ils sont responsables de 12 000 hectares. En Mauricie, il y a 85 000 hectares cultivés. Donc 12 000 sur 85 000, on est près du 15 %. Donc, c'est quelque chose qui n'est pas négligeable.

On est présent dans toutes les productions; production porcine, production laitière, plusieurs producteurs maraîchers. Il y a même quelque chose qui est un peu particulier aussi à la Mauricie. Il y a une section d'un club qui a 13 membres qui sont des producteurs maraîchers, donc producteurs de maïs sucré, de concombre, de tomate, etc.

Donc, c'est une approche qui est très importante parce que, entre autres, elle permet, on pourrait dire, de diminuer les risques. Parce qu'évidemment, changer des pratiques, etc., il y a une espèce de facteur d'incertitude auprès des producteurs. Donc

560 ces regroupements-là favorisent les échanges, favorisent le partage des risques et donnent accès à quelque chose qui n'est pas toujours évident: du service-conseil indépendant. Vous n'êtes pas sans savoir la problématique qu'on a au Québec sur le service-conseil lié aux gens qui vendent en même temps des intrants.

565 Je continue. Calendrier serré...

LE PRÉSIDENT :

Si vous pouviez continuer en synthétisant davantage, si vous permettez.

570 **M. MICHEL TESSIER :**

575 Je vais donc aller rapidement. Pollution ponctuelle. Vous savez qu'il y a au Québec un grand mouvement de construction de structures d'entreposage. Donc, la Mauricie est dans ce mouvement-là. Nous entrons dans le calendrier serré. D'ici 2003, les plans agroenvironnementaux de fertilisation, toutes les fermes, de manière importante, vont devoir avoir ce genre de plan-là pour mieux gérer leur fumier, mieux gérer les engrains.

580 Et, dans mon mémoire, vous avez ensuite une série d'activités qui ont été faites dans les derniers mois, qui ont été principalement initiées par le comité réseau en agroenvironnement de l'UPA sur le phosphore, sur la gestion du fumier, beaucoup de producteurs qui ont fait des formations. Il y a plein d'essais-terrain. Je vous mentionne à un moment donné que les essais-terrain qu'on voit dans nos années sont différents de ceux qu'il y avait il y a un certain nombre d'années, qui étaient beaucoup plus utilisés sur l'utilisation des intrants, tandis que là, on est plus sur la diminution des intrants et sur des manières différentes.

585 590 Un dernier point peut-être. Souligner que tout ce que l'UPA fait est beaucoup, beaucoup - avec le mot à la mode - en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement. C'est un dossier qui dépasse largement parfois les compétences des producteurs, donc l'UPA a toujours intérêt à travailler de front avec ces intervenants-là qui sont majeurs dans le dossier.

Donc, voilà. Je vais laisser monsieur Trudel conclure.

595 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Conclusion rapide, monsieur le président. Je pense qu'au niveau de l'UPA de la Mauricie, on s'intéresse fortement à la question de la gestion de l'eau. On s'intéresse et on fait les mouvements pour justement essayer de corriger la situation le plus possible.

600 On croit au développement de notre région. On croit aux actions qu'on peut poser, surtout concernant la ressource qu'on souhaite durable: c'est le sol, l'eau et tout ça. Je pense qu'on met le dynamisme qu'il faut pour essayer d'atténuer, du moins, le plus rapidement possible les effets sur l'eau.

605 610 On s'intéresse aussi à la question du développement, comme je vous disais tout à l'heure, l'agrotourisme, pour nous autres, c'est quelque chose d'intéressant aussi parce qu'on est dans une région un peu prolifique par rapport à certains de nos territoires, et quand on parle agrotourisme, on parle aussi de tout l'ensemble de l'écologie. C'est peut-être la raison pourquoi qu'on est peut-être plus sensibilisé ou qu'on fait les actions les plus présentes sur la question de l'eau.

615 Un autre point aussi qu'il serait peut-être bon et intéressant de mentionner, c'est qu'on souhaiterait finalement qu'il y ait beaucoup plus de recherches qui se fassent dans ce domaine, concernant surtout, on a les structures d'entreposage mais toute la gestion des fumiers. Je pense que déjà on a initié pas mal d'actions mais peut-être que si on avait un soutien supérieur à la recherche dans ce domaine-là, ça serait drôlement favorable pour trouver la solution la plus rapide possible à la question de l'eau.

620 Sur ce, je vous remercie puis je suis prêt à répondre à des questions, si vous le souhaitez.

LE PRÉSIDENT :

625 D'abord, merci. Une petite demande d'information. En début de la page 3 de votre mémoire, vous parlez d'une compilation qui nous donne des échantillonnages de sol. J'imagine que si ça s'est fait dans votre région, ça s'est fait aussi dans les autres régions ou est-ce que c'était uniquement sur votre région? Et je voudrais savoir la source documentaire de cette information.

630 **M. MICHEL TESSIER :**

635 La source documentaire, c'est carrément le ministère de l'Agriculture de la Mauricie. Maintenant, à savoir si ça s'est fait systématiquement dans les autres régions... en tout cas, je sais pour avoir lu des documents qu'il y a eu beaucoup de travaux dans ce sens-là dans la région de Saint-Hyacinthe mais, là, je ne pourrais pas vous dire si un tel type de compilation...

640 **LE PRÉSIDENT :**

640 En tout cas, si vous pouviez me donner votre référence précise...

645 **M. MICHEL TESSIER :**

645 D'accord.

650 **LE PRÉSIDENT :**

650 ... dans cette chose-là. On va aller à la chasse ou à la pêche mais on va essayer de trouver. Parce que ça m'apparaît une information, c'est la première fois que quelqu'un nous dit ça aussi clairement, et ça m'apparaît une information de première importance sur les données, les observations de base. Parce que s'il y a une chose dont on accuse le ministère de l'Environnement, c'est de faire peu de prélèvements. Alors, s'il y en a qui sont faits dans les sols par le ministère de l'Agriculture, bien, au moins, on aura là une source intéressante.

655
660 Vous n'étiez pas là, hier soir, hélas! parce qu'on a beaucoup parlé d'agriculture hier...

660 **M. MICHEL TESSIER :**

660 En bien, probablement.

665 **LE PRÉSIDENT :**

665 Bien, en tout cas, les oreilles ont dû vous «ciller» aujourd'hui parce que ça brassait pas mal. Expliquez-moi, je vais vous poser juste une petite question, juste assez maligne pour que ça vaille la peine de la poser. Vous dites:

670 «Les gestes posés par les producteurs, les productrices sont les fondements d'une véritable dynamique de changement qui s'installe présentement.»

675 Or, il n'y a pas un mot dans votre mémoire sur ce qu'on appelle l'agriculture biologique. Il n'y a pas un mot sur une perspective, il n'y a pas d'horizon dans votre document sur de profonds changements par rapport à l'agriculture. Quel est le sentiment à l'égard de ça?

680 **M. CLAUDE TRUDEL :**

680 Peut-être concernant l'agriculture biologique, c'est un manque de notre part de ne pas l'avoir incluse parce qu'à l'heure actuelle, en Mauricie, il y a des producteurs qui s'inscrivent à l'heure actuelle dans ce domaine-là. C'est peu nombreux mais on voit qu'à

partir des récentes démarches qu'on a faites, surtout pour mettre en place un concours qui concerne l'environnement, on a pu s'apercevoir qu'il y avait des producteurs qui étaient déjà en démarche et puis très avancée dans ce domaine-là.

On ne l'a pas mentionné, on aurait dû le mentionner parce qu'il y a des efforts qui se font à ce niveau-là, c'est certain. Puis il y a des demandes aussi, quand on regarde ce qui se produit de l'autre côté du fleuve, avec le Fromager l'Ancêtre, la demande de production, lait biologique, bon, il y a déjà des gens qui sont intéressés à produire dans ce domaine-là.

Bon, je pense que c'est un mouvement qui s'en va de l'avant. On l'encourage dans la mesure du possible, naturellement, mais on aurait dû vraiment l'inclure.

695 LE PRÉSIDENT :

Oui, mais quand vous demandez de l'argent ou des développements, vous demandez de la recherche sur la disposition des fumiers, etc. Vous ne demandez pas au gouvernement d'appuyer de manière systématique le passage au biologique, par exemple. Voyez-vous?

M. CLAUDE TRUDEL :

Non, on ne demande pas ça. Bien, je ne pense pas qu'on veuille le demander, non plus. Puis les demandes qu'on adresse au gouvernement pour supporter de l'aide, pour corriger nos affaires, en fait, on l'a déjà fait traditionnellement cette demande-là. Si on se souvient des grands débats concernant l'assainissement des eaux pour les municipalités, on a consenti des centaines de millions de dollars dans ce domaine-là. Au niveau de l'agriculture, on a dû se contenter d'un 380 millions \$ ou 400 millions \$. Puis le problème était peut-être plus criant au niveau de la production agricole. Mais, ça, c'est une partie de la demande qu'on a faite.

Mais, de tradition, le producteur a toujours été de l'initiative. Il travaille avec du vivant, il travaille avec la terre, il travaille avec le sol. C'est sa boîte à lunch, en fait, son sol. Je pense que de nature, cette personne-là est déjà sensibilisée au fait qu'il doit protéger. Puis il est capable de faire des efforts pour le faire. Ça, c'est clair.

Mais, à quelque part, quand on demande de faire un virage aussi rapide dans la question de la protection de l'eau, bien, on souhaite vraiment qu'il y ait un soutien à la recherche, parce que vraiment, si on veut aller vite dans le domaine, on ne pourrait pas se fier simplement sur les pratiques des producteurs, puis, bon, que ça peut prendre un certain temps. Je pense que c'est dans ce sens-là qu'on fait la démarche de dire: «On doit mettre de l'argent dans la recherche pour assurer une correction à ce niveau-là.»

725 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gallichan.

730 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Hier, justement, encore on a abordé aussi ce que vous venez de toucher, c'est-à-dire, je dirais, la rapidité d'exécution du virage. Et non seulement ici, ça, on en a entendu parler dans toutes les régions, et c'était des requêtes que plusieurs groupes nous ont apportées. Comment le voyez-vous, comment voyez-vous cette vitesse de virage?

735 **M. CLAUDE TRUDEL :**

740 Pour les efforts qu'on a consentis à date, je pense que je peux dire qu'on est en 4e vitesse, là. Parce que je pense qu'à partir du moment où les producteurs ont été sensibilisés, à partir du moment où on a commencé à sensibiliser nos producteurs, je pense qu'on a mis la pédale assez forte, là. La preuve, c'est qu'à un moment donné, on a un programme au niveau provincial qui met dans chacune des régions des agents environnementaux.

745 Bien, je pense que c'est la preuve du souci des producteurs pour essayer d'amener une correction. Puis, ça, ça s'est fait assez rapidement. Ça date de quoi? Fin 96, début 97, cette démarche-là, pour contrer une négligence ou peut-être une tendance qu'on avait prise depuis 50, 60 ans en arrière. Qu'on puisse se revirer dans 3, 4, 5 ans, moi, je pense que c'est un effort, puis on peut dire qu'on est parti en 4e vitesse, là. Tu sais, on est parti assez rapidement.

750 On ne veut pas nécessairement arrêter ce mouvement-là, non plus. On ne veut pas le ralentir. On veut essayer de se garantir pour être capable d'avoir des résultats au bout de la ligne.

755 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Bon, mettons que je me fais l'avocate du diable, puis je regarde à votre page 5. Vous mentionnez le calendrier serré tout à l'heure:

760 «Nous avons environ 450 troupeaux qui comptent plus de 50 unités animales et qui devront se munir de structures d'entreposage étanches d'ici 2003.»

765 Bon, ça fait grosso modo à peu près 150 troupeaux par an, ça. Tout de suite après, vous dites que votre comité réseau a organisé une journée d'information. Il y a 75 participants, c'est-à-dire une dizaine de producteurs qui sont venus entendre les spécialistes...

770 **M. MICHEL TESSIER :**

Non, non, non, ce n'est pas une dizaine de producteurs. Excusez, là.

775 **Mme GISELÉ GALLICHAN, commissaire :**

Là, vous êtes peut-être en quatrième vitesse mais, là, est-ce que c'est possible...

780 **M. MICHEL TESSIER :**

J'ai mal écrit ma phrase, à ce moment-là. Parce que 75 participants sont venus entendre des spécialistes. Les spécialistes, c'était 10 producteurs.

785 **Mme GISELÉ GALLICHAN, commissaire :**

D'accord. Mais, quand même, 75 étaient là. On est loin du 150 qui doivent se munir de structures d'entreposage d'ici 2003 et ça, par année. Cette 4e vitesse, comment... rassurez-moi.

790 **M. CLAUDE TRUDEL :**

En fait, ce n'est pas la seule démarche qu'on fait à ce niveau-là. Je pense que c'en est une, une part de la démarche qu'on fait pour sensibiliser les producteurs. Puis, en plus, on tente de cibler les personnes les plus, en cas les plus urgents, en fait. On les sensibilise d'abord ceux-là. On va aller selon un rythme qui est normal. Parce qu'on ne peut pas corriger tout du jour au lendemain. Mais on veut chercher les personnes qui sont les plus à risque, en fait, pour les informer de tout ça puis aussi leur apporter l'information nécessaire.

795 **M. MICHEL TESSIER :**

800 Juste, peut-être, pour revenir à votre question de tantôt parce qu'elle s'y rattache. Il faut être clair que le genre de problème auquel les agriculteurs sont confrontés, qu'on parle de surfertilisation, de type de pratiques, d'érosion des sols, de contamination de l'eau, ça a pris combien d'années à les bâtir, ces problèmes-là? 30 ans? 35 ans? Ça n'a pas pris 5 ans. Ça a pris, en fait, si on refaisait l'histoire de l'agriculture, depuis l'arrivée du tracteur, Deuxième guerre mondiale, etc., l'arrivée des intrants.

805 On ne fera pas un grand cours d'histoire sur l'agriculture mais les problèmes, ils ont une quarantaine d'années. On ne peut pas exiger. Quand on dit «serré» puis que les gens nous regardent: «5 ans, c'est pas serré», 5 ans, c'est très serré pour ce genre de problème-là.

810 On s'attaque principalement avec les structures d'entreposage étanches à un problème: pollution ponctuelle. On a trouvé une solution: le ciment. Très discuté dans le

milieu, en tout cas, on passe par là. On met du ciment, on règle le problème de pollution ponctuelle.

815

La communauté scientifique agronomique ne s'entend pas du tout sur les causes, les origines, les conséquences et encore moins sur les solutions concernant la pollution diffuse qui, elle, est particulièrement propre au milieu agricole. Vous avez déjà sûrement entendu ça.

820

On parle des papetières qui ont réglé des problèmes de pollution ponctuelle. On parle des municipalités qui ont réglé des problèmes de pollution ponctuelle. On a un gros tuyau, on l'épure, c'est réglé.

825

En agriculture, c'est plus compliqué que ça. Et c'est tellement plus compliqué que les solutions actuelles, elles sont controversées parce qu'il y a une étude, le lendemain, tu en as une autre qui dit: «Bien, c'est pas tout à fait ça. Ça dépend du régime hydrique. Ça dépend des sols. Ça dépend du climat. Ça dépend. Ça dépend.» Mais, par contre, on arrive avec une solution qui s'applique à tout le monde.

830

Ça va prendre du temps. Pas 100 ans. Pas 300 ans mais peut-être, au minimum, il va falloir que ça prenne le temps que ça a pris pour que les problèmes se bâtissent. Ce qui ne veut pas dire qu'on va attendre 30 ans. Mais ce qui veut dire que pour régler des problématiques aussi complexes que la pollution diffuse, on ne peut pas penser que ça va être comme ça.

835

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

840

Mais ce qu'on nous a apporté, non seulement hier mais à d'autres journées de la tournée, c'est que ces 30 ans de pratiques ont mené à une situation, dans certains cas, on parlait de grande alarme, on nous disait c'est d'urgence au plan de la santé. On a même entendu cela à une des thématiques que nous avons organisées. Je crois que c'était même ici dans la région de Trois-Rivières, peut-être que je me trompe mais, enfin, quoi qu'il en soit. Alors, on a entendu ça de la part de spécialistes.

845

Alors, cette situation nous étant présentée comme étant au plan de la santé par la pollution diffuse, et la pollution ponctuelle comme étant urgente, comment voyez-vous ça? Comment répondez-vous à ça, si vous étiez face à face?

850

M. MICHEL TESSIER :

855

Bien, moi, je réponds à ça, en tout cas, c'est ce qu'on essaie de faire la démonstration, c'est que quand monsieur Beauchamp lisait la phrase qu'il y a une véritable dynamique de changement, il y a une dynamique de changement chez les producteurs. Mais les producteurs agricoles, ce n'est pas du monde spécial plus que d'autres. Il y a, dans les producteurs agricoles, trois groupes de producteurs agricoles: un groupe qui est

très en avant; un groupe qui suit attentivement puis qui va y être bientôt; puis un groupe de queue qui va moins vite, comme dans n'importe quels groupes sociaux qu'on a pour n'importe quel problème à régler.

860

Par contre, je suis convaincu - pas convaincu philosophiquement - convaincu par ce que j'observe, par ce que je vis avec les producteurs, qu'il y a une dynamique de changement, dans le sens qu'il y a des gestes concrets qui se posent au quotidien. Il y a des questionnements. Les producteurs vont à des activités de formation. Les producteurs font de multiples essais pendant l'été. On essaie d'en suivre un certain nombre, on ne les suit pas tous, mais des essais qui ont des thèmes qu'il n'y avait pas avant: des doses réduites d'herbicides; les nouveaux appareils pour réduire l'érosion des sols.

870

Mais en même temps, ce que j'essaie de passer comme message quand je jase avec des amis citadins ou autres qui y croient plus ou moins: il n'y a pas, pour l'instant, la recette. Il n'y a pas pour l'instant l'instrument, la machine qui va tout régler. Ça n'existe pas.

875

Donc, nécessairement, du point de vue des producteurs agricoles, il y a beaucoup d'interrogations, beaucoup d'argent en cause, puis il y en a qui disent: «Attends un peu...»

Si on regarde juste dans les 5 dernières années, les programmes gouvernementaux qui changent parce qu'on réajuste, la réglementation très sévère, on y revient, bien, voyons! Donc, c'est normal. Mais je suis convaincu qu'on est en changement.

880

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ma dernière question va être comme dans mon ancienne vie, la journaliste tannante, achalante et picoseuse. Qu'est-ce qui vous arrive demain matin si l'ensemble des consommateurs prennent une nouvelle tendance et exigent des produits où il n'y a pas eu de pesticides, où il n'y a pas eu d'engrais, de lisier ou de fumier, etc.? Si cette tendance-là s'installe de façon assez accélérée, qu'est-ce qui vous arrive à vous autres, là?

M. MICHEL TESSIER :

890

Premièrement, s'ils ne veulent pas de légumes produits avec du fumier ou du lisier, il va falloir leur donner un petit cours d'agronomie parce que...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

895

Non, mais je parle... vous savez ce que je veux dire là.

M. MICHEL TESSIER :

900 Mais au niveau des engrais et des pesticides, oui, mais c'est quand même deux choses. Parce que des fois, on est rendu à dire que le lisier, c'est... en tout cas. Ça serait un autre débat.

905 Bien, moi, je pense que les producteurs ont à peu près toujours produit ce que les consommateurs voulaient, puis que si demain matin les consommateurs disent d'une seule voix: «Les aliments transgéniques, on n'en veut pas», les producteurs devront faire avec. Si, demain matin, les consommateurs passent le message aux producteurs agricoles que c'est juste du bio qu'on veut, ils devront faire avec. Mais avec les conséquences aussi. Les carottes seront peut-être un petit peu croches, les pommes un petit peu piquées, puis le prix va peut-être augmenter un petit peu. Ça, il faut être conscient que de changer une manière 910 de produire, ça n'a pas juste des conséquences sur les producteurs. Mais, ça, c'est un débat qui peut être très intéressant.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

915 La journaliste a eu ce clip.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

920 Sur le rythme du changement, parce que c'est une question qui revient souvent, c'est une question aussi sur laquelle la Commission devra certainement se prononcer, certains qui sont venus témoigner devant nous, notamment des groupes écologistes, nous disent que les changements qui sont envisagés, on ne peut pas parler de calendrier serré. Le phosphore, le calendrier a été étendu; la stratégie phytosanitaire, c'est quand même assez loin dans le temps. Alors, on nous dit; «C'est trop peu dans des délais trop longs.»

925 La question que je vous pose, c'est que vous semblez dire tout à l'heure qu'il n'y a pas de recette. Ce que nous avons perçu, c'est qu'il n'y a peut-être pas une recette mais il y a des recettes, puis il y a aussi une philosophie. On a eu le témoignage d'un producteur, monsieur Champagne, à Sherbrooke, qui élève 450 bovins et il nous a fait part de sa pratique, et ça nous semblait être une espèce de modèle. Et la plupart de ceux qu'on a entendus, bon, dans les recettes, il y a la réduction des pesticides, la réduction des engrais de synthèse, la réduction de la monoculture, les bandes riveraines pour réduire l'érosion, etc. Donc, il y a un certain nombre de choses qui sont possibles.

935 La question que je vous pose, c'est est-ce que, pour une région comme la vôtre, qui est relativement «favorisée» - votre exposé l'a démontré tout à l'heure, il y a peu de concentration sur le territoire, la majeure partie est en pâturage et en foin, et il n'y a pas de problème de surfertilisation important des sols dans la région - est-ce que pour une région comme la vôtre, c'est possible de devancer les objectifs chronologiques et de devenir une espèce de région phare ou de région modèle en cette matière?

945 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Devenir une région modèle, je le souhaite.

945 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Par rapport au calendrier. On parle toujours du calendrier.

950 **M. CLAUDE TRUDEL :**

955 Par rapport au calendrier, exactement, que je dis quand même rapide parce que, finalement, comme on l'a exposé tout à l'heure, les raisons sont là. Je pense que, en tout cas, c'est un modèle qu'on souhaite vraiment, d'être des leaders dans ce domaine-là au niveau Mauricie. Parce qu'on a peut-être une longueur d'avance sur d'autres, bien, par rapport à notre territoire, par rapport à la géographie du territoire. Mais s'arrête là ma prétention. Je pense qu'il faut tenir compte de tous les autres éléments aussi. On a à travailler avec un grand nombre d'autres intervenants, autres que les producteurs.

960 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

965 Est-ce que dans ce sens-là, votre comité réseau en stratégies environnementales, est-ce qu'il y a des engagements des participants? Est-ce qu'il y a une espèce de contrat de ceux qui s'impliquent dans ce comité-là?

965 **M. MICHEL TESSIER :**

970 Bien, les engagements sont à l'effet de faire la promotion de bonnes pratiques sur le territoire, puis de donner de l'ampleur à ça. Je vous donne un exemple. Ce soir, ça adonne comme ça, on a une espèce de soirée bilan où ce comité-là élargit à d'autres producteurs, fait le bilan des clubs agroenvironnementaux et va se positionner à savoir, là, on a comme un coup de roue de donné, on a une centaine de producteurs, on passe à 150, on passe à 200? Quel rythme qu'on se donne? Donc, on a ce genre d'objectif-là.

975 Vous dites; «région favorisée». Oui. Par contre, ça joue dans deux sens. Parce que parfois l'acuité des problèmes est un aiguillon fort utile et, parfois, quand les problèmes sont moins frappants, on dit; «Bon, bien, pas de problème.» Évidemment, ce n'est pas le discours que nous tenons mais ça peut jouer dans les deux sens.

980 Mais je vous dirais qu'il y a beaucoup, beaucoup de choses sur notre territoire qui se font en réduction de pesticides, meilleur travail de sol. Il y a des choses comme bande riveraine, ce n'est pas encore très avancé mais...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

985

Bande riveraine, quelle est votre position là-dessus?

M. MICHEL TESSIER :

990

Ça va être celle de ce qu'on retrouve dans le mémoire de...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

995

1 mètre?

M. MICHEL TESSIER :

1000

Pardon?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1005

1 mètre?

Je vous dirais deux choses. Je vous dirais deux choses. Avant de parler de mètre ou de millimètre...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1010

Non, mais c'est ça qu'on retrouve dans le mémoire.

M. MICHEL TESSIER :

1015

Oui, oui, c'est autour de 1 mètre, grossso modo.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1020

C'est 1 mètre.

1020 **M. MICHEL TESSIER :**

Autour de 1 mètre. Est-ce que vous me permettez quelques phrases?

1025 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, oui.

1030 **M. MICHEL TESSIER :**

1035 Sur les bandes riveraines, il y a deux objectifs avec les bandes riveraines. Il y a l'objectif de réduire l'érosion, puis il y a l'objectif de filtrer ce qui sort du sol, ce qui suinte du sol en pesticides ou en engrais. C'est tout à fait clair, évident qu'une bande riveraine de 1 mètre et plus concernant la stabilisation des berges, s'il y avait des arbres dedans, ça serait encore mieux, mais une bande enherbée, c'est clair, c'est démontré, c'est efficace pour réduire l'érosion.

1040 Concernant la fonction filtration, moi, j'ai hâte d'assister à des conférences où on aura fait un grand relevé de littérature pour me dire: «Ça prend 1 mètre, ou ça prend 5 mètres, ou ça prend 10 mètres.» Très peu d'études là-dessus au Québec. Celle qu'il y a eue a dit: «La largeur de la bande était beaucoup moins importante que la manière dont l'eau est tombée pendant la saison.» Donc: petite pluie répartie, 1 mètre, pas de problème. Gros coups d'eau à plusieurs reprises, ça prendrait 10 mètres, ça prendrait 15 mètres, ça serait peut-être pas encore suffisant.

1045 Est-ce qu'il y a moyen, concernant la filtration, de plutôt jouer sur les quantités d'engrais mises à l'hectare, la meilleure utilisation des lisiers, réduction des pesticides, etc.? C'est plus de ce côté-là qu'il faut...

1050 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il y a plusieurs facteurs, oui. Une approche plus intégrée.

1055 **M. MICHEL TESSIER :**

Plus pratique. Parce que, encore là, c'est bien beau de dire: «On veut 10 mètres de bande riveraine.» Il n'y a pas de problème. Mais il faut réfléchir...

1060 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ah! vous avez dit qu'il n'y avait pas de problème pour 10 mètres?

M. MICHEL TESSIER :

1065 Non, non, mais pas de problème... il faut réfléchir aux conséquences de ce que ça veut dire. C'est 50 000 hectares au Québec, 10 mètres. Ça n'a aucun bon sens.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1070 L'approche collective dont vous parlez, est-ce que c'est une approche collective des producteurs agricoles entre eux ou ça déborde le milieu agricole dans la collectivisation?

M. CLAUDE TRUDEL :

1075 C'est sûr que ça déborde.

M. MICHEL TESSIER :

1080 C'est d'abord, je dirais -- parce que, encore là, je vous ai donné un certain nombre d'exemples. Nous travaillons en étroite collaboration avec beaucoup de monde autour et nous avons l'intérêt de le faire. Nous sommes très intéressés par l'approche bassin versant même si on n'est pas rendu loin. On est en train de regarder ça dans les mois qui viennent.

1085 Mais c'est d'abord dire aux producteurs -- il y a beaucoup et j'en fais beaucoup, c'est mon travail, de dédramatisation auprès de chacun des producteurs de cette balloune-là immense et dire: «On peut y arriver» et ça va être plus facile d'y arriver à 30, à 40 qui échangent, qui disent: «Bien, écoute, c'est pas si pire. Regarde, là, ma fosse, ça va bien, bon, ça a coûté ça...» etc., que d'affronter un défi de cette grandeur-là seul. Ça fait que c'est dans ce sens-là qu'on favorise beaucoup l'approche collective.

1090

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1095 Et dans les clubs, autour de la table, est-ce que vous invitez des consommateurs à l'occasion, des environmentalistes, des externes?

M. MICHEL TESSIER :

 Une bonne suggestion.

1100

M. CLAUDE TRUDEL :

 Présentement, ça ne se fait pas mais peut-être que dans l'avenir, on pourrait le voir.

1105 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Dernière question - on pourrait en poser beaucoup - vous mentionnez que les regroupements permettent de réduire les risques. Expliquez-nous ça, de quelle façon.

1110 **M. MICHEL TESSIER :**

C'est très, très simple. On en a fait encore cet été. Un nouvel appareil pour réduire les herbicides, ça s'appelle une houe rotative. Ça se vend 5 000 \$. Ça marche-tu ou ça marche-tu pas? Bon. Tu as deux choix: tu l'achètes, tu l'essaies. Ça vient de te coûter 5 000 \$ puis, si ça ne marche pas, tu as l'air fin. Le club en loue une pendant l'été, ils l'essaient sur une dizaine de producteurs, ils sortent une fiche technique. Les résultats sont diffusés lors d'une journée d'information. L'information d'une dizaine de producteurs se ramasse chez une centaine de producteurs puis ça fait son petit chemin. Et vous pouvez multiplier ces exemples-là par...

1120 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors c'est réduire les risques de mauvais investissement ou quelque chose comme ça.

1125 **M. MICHEL TESSIER :**

Oui. Bien, réduire les risques de mauvais investissement, de mauvais choix de pratique. Là, on a beaucoup d'essais présentement en région sur le semis direct qui est une manière de semer les champs sans le travailler du tout. On sait que ça se fait beaucoup ailleurs. Ici, il y a beaucoup de craintes. Est-ce que ça se fait en Mauricie? Il fait plus froid qu'ailleurs, etc. Donc, cet été, je ne sais pas, peut-être 20 à 30... je ne pourrais pas dire le chiffre mais, en tout cas, il y a une bonne superficie qui s'est faite en semis direct. Encore là, ça va être diffuser les résultats.

1135 **M. CLAUDE TRUDEL :**

En fait, justement, ces pratiques culturales-là, je pense que c'est un élément important dans la solution qu'on envisage. On la diffuse le plus possible. On change des pratiques traditionnelles: la charrue, le chisel, puis la houe rotative au semis direct, je pense que c'est des choses...

1140 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est utilisé dans la région le chisel?

1145

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, oui.

1150 **M. MICHEL TESSIER :**

Et je vous dirai que ça fait 25 ans encore que qui a amené - puis, ça, c'est quelque chose qu'on oublie des fois du point de vue du producteur - qui a amené les producteurs au type de production dans laquelle ils sont? Ce sont des spécialistes, des gens comme moi, bardés de diplômes, parfois avec une cravate, sans cravate, qui leur ont dit: «Voici ce qu'il faut faire. Voici la solution. Le maïs, ça prend ci; le maïs, ça prend ça.»

1155 Ces mêmes gens-là, aujourd'hui, pas les mêmes figures, mais ces mêmes gens-là bardés de diplômes leur disent: «Hé! Hé! C'était pas ça pantoute, gang de plouk! C'est pas de même qu'il faut travailler, c'est comme ça.» Est-ce que ça peut être normal qu'il y ait un certain nombre de producteurs qui se disent: «Décidez-vous» puis qu'il y ait un...

1160 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1165 Donc la pollution agricole, c'est la faute aux agronomes?

M. MICHEL TESSIER :

1170 Pas aux agronomes mais un système de production. Un système de production qui est la faute à qui? Peut-être aux nuages, on ne sait pas, mais qui est la faute à qui? Qui est la faute à l'époque. Vous savez fort bien que les années d'après-guerre ont été ça. Et on pourrait dire, je ne sais pas, le Saint-Maurice bourré de boues de papetières, est-ce que c'était la faute aux papetières? Ils vont dire non, c'était la manière de produire à l'époque. Les producteurs n'ont pas à recevoir la pierre, ni personne d'ailleurs.

1175 **LE PRÉSIDENT :**

1180 Non, non. On comprend ça. On n'est pas là pour vous jeter la pierre, on est là pour comprendre. Sauf que j'aime votre petite phrase et j'aimerais bien ça la retrouver dans le mémoire final de l'UPA, qui nous dirait que c'est aussi un système de production qu'il faut changer.

M. MICHEL TESSIER :

1185 Nous y pensons tous, on croyait que c'était évident là.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, messieurs. C'est très gentil à vous, monsieur Trudel, monsieur Tessier.

1195 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Merci.

1200 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Bonne chance!

1205 Alors je vous rappelle qu'il y a du café à l'arrière et je suspend l'audience cinq minutes pour vous permettre d'y goûter et on reprend tout de suite après avec le Comité environnemental du lac Rose.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1210 **(REPRISE DE LA SÉANCE)**

1215 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite donc maintenant le Comité environnemental du lac Rose, s'il vous plaît.
Bonjour!

1220 **Mme JOSÉE MARCOUX :**

Bonjour! Alors, je vais d'abord vous présenter les membres du Comité. Il y a Anne-Marie Tanguay, ici, à ma droite, qui est agronome, qui fait partie du Comité environnemental du lac Rose. Il y a Jean Vézina, à ma gauche. Moi-même, Josée Marcoux. Et puis André Poirier qui est de la clinique juridique de l'Université du Québec à Montréal, qui nous donne un soutien au Comité depuis maintenant près de deux ans sur la question juridique sur différents dossiers au lac Rose.

1225 1230 Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, nous présentons aujourd'hui notre mémoire sur l'impact de la culture de la canneberge plus spécifiquement au lac Rose.

La culture de l'atocas au Québec est en pleine expansion et notre région a su, par l'initiative de quelques précurseurs, développer cette forme d'agriculture. Les produits dérivés qui découlent de cette culture, en particulier le jus de canneberge, avec tous les mérites que lui prêtent de nombreux consommateurs, ont connu un développement considérable au grand avantage des producteurs de la région. Notre mémoire présente, nous en convenons, un bémol au développement de cette industrie.

Dans notre mémoire, nous expliquerons les inquiétudes que nous, les résidants du lac Rose, entretenons face au développement de cet imposant producteur dont les terres bornent notre petit lac. Ce plan d'eau naturel de 95 acres avec une profondeur d'eau plus 3 mètres est une dimension bien modeste pour pratiquer une culture aussi gourmande.

1235

Le Comité environnemental du lac Rose, en fait, c'est que depuis 1970 et malgré l'essoufflement, voire même le découragement des comités bénévoles antérieurs, plusieurs citoyens ont travaillé à la sauvegarde du lac Rose par toutes sortes de moyens afin de trouver des solutions aux problèmes environnementaux entourant ce point d'eau.

1240

Au printemps 98, un tout nouveau comité reprend le flambeau, fort de l'appui de 95 % des citoyens du lac Rose sur une population de 500 personnes environ.

1245

Le Comité environnemental du lac Rose s'est donné comme mission la protection du lac et sa survie. Pour y parvenir, le Comité travaille sur plusieurs points dont le dossier de la pollution agricole, la protection des nappes d'eau souterraine, la pollution des eaux par coliformes fécaux ou toutes autres formes de pollution et, surtout, les impacts environnementaux de la culture de la canneberge en pleine expansion dans la région. C'est de ce dernier dossier dont il sera question ici, aujourd'hui.

1250

Le lac Rose ou lac Saint-Eustache est situé dans la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blanford à environ 50 kilomètres de Trois-Rivières sur la rive sud du fleuve, juste derrière Gentilly. Comme pour la majeure partie de la plaine du Saint-Laurent, le lac Rose est bâti sur du sable et de l'argile. La superficie du lac n'est que de 95 acres et sa profondeur maximale est de 3 mètres seulement.

1255

Le lac Rose est situé en plein cœur d'une vaste zone agricole. Toutefois, les pourtours du lac sont en grande partie réservés à une occupation dite de villégiature, soit près du deux tiers. Au total, plus d'une centaine de résidences se sont installées au fil des ans. Au début, nous ne comptions que des résidences d'été mais la tendance des 10 dernières années nous laisse présager que les résidences permanentes seront de plus en plus nombreuses. Finalement, la partie ouest du lac est en grande partie occupée par la culture de la canneberge. Tout autour de cette zone tampon, le lac est ceinturé de terrains réservés à une occupation agricole.

1260

Maintenant, la problématique du lac Rose. Comme il a été mentionné précédemment, le lac Rose est entouré de terres en culture dont une vaste zone réservée à la culture de la canneberge. À propos de cette dernière culture, le 13 août 65, la Régie des eaux du Québec accordait à monsieur Charles Larocque, producteur d'atocas, un permis d'exploitation des eaux de surface pour fins d'inondation des champs de culture d'atocas de la firme de Sainte-Marie-de-Blanford et de renvoi de cette même eau au lac précité aux conditions suivantes, c'est-à-dire...

LE PRÉSIDENT :

1275

Madame, ne vous sentez pas trop pressée parce que pendant ce temps-là, elle essaie de vous suivre.

Mme JOSÉE MARCOUX :

1280

Pauvre elle!

LE PRÉSIDENT :

1285

Vous pouvez y aller plus doucement.

Mme JOSÉE MARCOUX :

1290

On rentre plus dans le vif du sujet de toute façon, elle n'a pas manqué grand-chose. Alors, sur le permis d'exploitation, on notait que, bon, durant la saison estivale, le pompage ne devra pas faire baisser le niveau du lac de plus de 3 pouces. Et aussi durant la saison estivale, l'eau d'inondation employée après dosage des pesticides et d'herbicides ne devrait pas être retournée au lac mais canalisée vers le bras de la rivière Gentilly passant au sud de la ferme.

1295

1300

Or, tenant compte des agrandissements de la ferme d'atocas, qui est passée de 15 hectares en 70 à près de 40 hectares en 99, et l'engouement pour cette culture ne fait que commencer, de même que des problèmes d'eutrophisation du lac, nous croyons juste d'exiger une réévaluation du dossier de même qu'une étude approfondie sur l'impact de cette culture sur l'environnement.

Je vais maintenant laisser la parole à ma collègue Anne-Marie Tanguay, agronome, le soin de vous entretenir de la culture de la canneberge en tant que telle et de nos préoccupations sur l'impact que peut avoir cette culture sur le milieu biophysique.

1305

Mme ANNE-MARIE TANGUAY :

1310

Alors, je vais vous faire un bref rappel de la culture de la canneberge, en particulier l'utilisation de l'eau qu'elle fait. Alors, je vais vous présenter en particulier à quelle étape dans la saison on va utiliser l'eau, parce que vous en avez probablement entendu parler via d'autres mémoires de la culture un peu plus en détail.

1315

La canneberge, c'est une plante qui vit en milieu humide et qui a besoin d'eau, qui ne vit pas en milieu inondé mais a quand même besoin d'eau tout au long de sa culture. Donc, au printemps, on procède au drainage des terres. Donc, on ne laisse vraiment pas les terres trop humides, puis on procède à l'évacuation des surplus d'eau. Il peut arriver, s'il y a gel, qu'on va utiliser des gicleurs pour asperger les champs afin de protéger les bourgeons floraux. Ces bourgeons-là ont été créés la saison précédente.

1320 Ensuite, durant l'été, s'il y a sécheresse, donc, on procède également à aéroaspersion des champs avec le système d'irrigation pour combler les besoins en eau de la plante.

1325 Lors de l'automne, c'est là que survient la demande majeure en eau. Donc, on va inonder les champs pour procéder à la récolte des fruits. On utilise également l'eau pour prévenir la dégradation des fruits par le gel, donc chose qui arrive fréquemment en automne. Donc, par aéroaspersion, ça va permettre de protéger les fruits du gel.

1330 Il y a également une utilisation qui est faite en hiver pour protéger la culture, parce que c'est une culture qui a besoin d'être protégée étant donné que les bourgeons floraux sont produits la saison précédente, donc par glaciation. Donc, à ce niveau-là, il y a également de l'eau qui est prélevée.

1335 Notre préoccupation par rapport au lac est sur deux points. Le premier, au niveau de la gestion de cette quantité d'eau-là. Si on a des périodes sèches, très sèches, le niveau du lac peut être très bas déjà en commençant la saison, dès le printemps. Donc, plus le niveau du lac est bas, plus la lumière peut pénétrer profondément dans le lac étant donné qu'il n'est déjà pas très profond et la végétation aquatique prolifère. Donc, c'est ce qu'on observe d'année en année. Il y a de plus en plus de végétation aquatique dans le lac.

1340 Aussi, c'est problématique lors de l'hiver. Donc, auparavant, lors de l'inondation des bassins de canneberge, l'eau était prélevée directement dans le lac, ce qui pouvait laisser en automne le lac très bas. Donc, dès que le lac gelait, ça laissait peu de place pour les poissons, la faune aquatique durant l'hiver. À peine 1 mètre et même moins à certains endroits du lac.

1350 Donc, la question de la gestion de l'eau est là. Comment est-ce qu'on peut en arriver à harmoniser la faune, la flore et la culture de la canneberge à un même endroit?

1355 On a aussi au niveau de la qualité des eaux. Actuellement, il y a des études en cours pour vraiment quantifier les rejets en phosphore et en nitrates qui proviennent de la culture de la canneberge. Ce qu'on nous a expliqué, c'est que lorsqu'on mettait les champs de canneberge en culture, on se trouve à drainer un milieu qui était humide, donc où est-ce qu'il y avait peu de dégradation de la matière organique et peu de mouvements d'eau également.

1360 Ce qu'on connaît, c'est que lorsqu'on met la matière organique à nu et qu'on la draine, on permet à l'oxygène de pénétrer dans le sol, donc on augmente la dégradation de la matière organique en acides humiques. Puis ces acides humiques sont composés en principe principalement de nitrates et de phosphore, deux produits qui sont très solubles dans l'eau. Donc, dès que l'on inonde, il est possible que la mise en solution de ces produits-là retourne vers le lac. S'il y a un apport important en nitrates et en phosphore,

donc c'est des éléments nutritifs pour les plantes du lac, on augmente également la prolifération des plantes aquatiques.

1365

Donc, en gros, c'est vraiment ce qui nous concerne, c'est de savoir, est-ce que le fait qu'il y a une culture de la canneberge et qu'il y a des retours d'eau vers le lac, que ça soit directs ou indirects, est-ce que ça a une implication directe sur la croissance des plantes? Et comment on peut les gérer? Et quelles sont les méthodes justement pour permettre au lac de survivre?

1370

Je repasse la parole à madame Marcoux.

Mme JOSÉE MARCOUX :

1375

Anne-Marie a parlé des préoccupations sur le milieu biophysique. Moi, je vais reprendre avec les répercussions sur le milieu social.

1380

Dans l'exercice de nos droits démocratiques, nous sommes préoccupés par l'impact de ce développement agro-industriel sur notre qualité de vie et, qui plus est, sur notre santé. La quantité d'eau pompée par cette entreprise lorsque survient le moment de la récolte nous empêche de profiter pleinement de l'environnement pour lequel nous payons des taxes à la municipalité. La qualité des rejets d'eau vers le lac au terme de la cueillette des atocas au moment où le niveau d'eau est à son plus bas est inquiétante pour les riverains du lac Rose.

1385

Au plan économique, nous nous interrogeons sur les conséquences d'une dégradation du lac, sur la valeur des propriétés. À titre de résidants, nous souhaiterions connaître l'état véritable du lac et quel avenir le ministère de l'Environnement réserve-t-il au lac Rose? Ainsi, quelles conditions le ministère de l'Environnement entend-il imposer aux producteurs de canneberge pour qu'ils se conforment aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement?

1390

1395 Comme cette culture n'est pas répertoriée dans aucune de nos lois québécoises, nous estimons que compte tenu de son développement, il y aurait lieu de l'inscrire à la nomenclature des produits cultivés au Québec. Parmi les autres préoccupations que nous soumettons pour appréciation, le retard par le gouvernement du Québec à adopter un cadre législatif sur la protection des terres humides au Québec.

1400

Ainsi, le Comité environnemental du lac Rose désire profiter de ce mémoire pour recommander à la Commission d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des instances gouvernementales concernées pour:

1405

1. Entreprendre une étude approfondie sur la culture de la canneberge et ses impacts sur l'environnement.

2. Faire un suivi de ces terres en culture et exercer une vraie surveillance.

3. Élaborer une politique de protection des terres humides au Québec.

1410 4. Apporter les correctifs nécessaires pour sauvegarder le lac Rose.

Monsieur le président, monsieur, madame les commissaires, merci.

1415 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup de votre mémoire. Au fond, si je regarde ça, voici un milieu dans lequel il y a un producteur d'atocas ou de canneberge qui a un permis depuis une trentaine 1420 d'années ou au-delà, un permis qu'il a eu de la Régie des eaux dans le temps. Sa culture s'est transformée, s'est amplifiée et il y avait aussi autour du lac un certain nombre de résidants, qui étaient essentiellement des habitations secondaires, et vous parlez d'une 1425 centaine de maisons qui sont en train, maintenant, de devenir permanentes. Alors, on doit donc comprendre qu'il y a un double mouvement, c'est-à-dire, d'un côté, il y a un producteur qui produit plus et qui consomme éventuellement plus d'eau mais il y a aussi des gens dont la fonction autour du lac a été modifiée. Est-ce que je me trompe?

Mme JOSÉE MARCOUX :

C'est une tendance. C'est-à-dire qu'il y a quelques résidences qui deviennent permanentes mais c'est.. bon, avec le mouvement des jeunes retraités maintenant, on peut s'attendre peut-être à ce qu'il y ait de plus en plus de gens. Mais ce n'est pas généralisé.

LE PRÉSIDENT :

1435 Mais si on remonte à 35 ans en arrière, il y avait combien de chalets autour du lac?

Mme JOSÉE MARCOUX :

Il y a 35 ans, il devait y avoir une cinquantaine de chalets.

1440 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Donc, facilement, la population a doublé aussi depuis ce temps-là, à peu près.

1445 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Ce qui serait bon de vous mentionner, c'est qu'il y a un réseau d'égout et d'aqueduc depuis environ 20 ans sur les pourtours du lac, justement pour enrayer ce type de pollution et ce type de rejets vers le lac.

1450 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce réseau d'eaux usées, il est municipalisé?

1455 **Mme JOSÉE MARCOUX :**

Municipalisé, oui.

1460 **LE PRÉSIDENT :**

Pour ces 50 ou 100 maisons seulement?

1465 **Mme JOSÉE MARCOUX :**

C'est ça. En fait, le réseau a été défrayé par les résidants du lac à même une taxe spéciale des résidants du lac Rose, c'est ça, et non pas de la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blanford.

1470 **LE PRÉSIDENT :**

Et le système que vous avez, c'est quoi? C'est un système d'étang aéré, à ce moment-là?

1475 **Mme JOSÉE MARCOUX :**

Oui, c'est ça.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Genest.

1485 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous nous avez expliqué qu'on inondait l'automne les champs pour récolter et aussi pour protéger du gel. Est-ce qu'il y a des méthodes alternatives qui peuvent être utilisées pour cette culture-là? Est-ce que la récolte mécanique est possible? Est-ce que la protection par des membranes est possible?

1490 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Bien, c'est-à-dire que, de ce que j'en sais, peut-être les producteurs de canneberge en particulier pourraient vous répondre là-dessus, c'est la façon...

1495 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais vous êtes agronome, alors je vous pose la question.

1500 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Oui, mais je vais vous mettre un bémol. Je suis agronome mais en production animale et j'ai fait de la vulgarisation en production de la canneberge. Donc au niveau des pratiques alternatives, je ne suis pas très bien placée pour ça.

1505 Cependant, auparavant, ils récoltaient la canneberge à l'aide de peigne, donc un peu comme ils font encore dans le bleuet.

1510 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

À l'aide de?

1515 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Une espèce de peigne en bois.

1520 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

De peigne, d'accord.

1525 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Oui. Donc, vous passiez, vous récoltiez. Ça demande énormément de main-d'oeuvre et puis, bon, il y a énormément de fruits aussi qui peuvent être brisés dans cette opération-là. Donc, l'inondation des champs demeure quand même un outil adéquat de récolte au niveau de la vitesse et au niveau de la qualité des fruits récoltés.

1530 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que dans votre documentation du phénomène, vous avez pris connaissance d'expériences ailleurs au Québec ou ailleurs dans le monde de problèmes similaires et de solutions qui auraient été apportées par le milieu?

1535 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

On a pris connaissance un peu de la culture aux États-Unis parce qu'eux aussi vivent principalement la même problématique et ont également fait des lois pour la protection des territoires humides. Mais on n'a rien trouvé concernant des techniques de récolte alternatives.

1540 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, en général, la culture de la canneberge, ça se récolte de cette façon-là.

1545 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

C'est ça. Au niveau de la protection, bien, c'est vraiment l'utilisation quand même... ce n'est pas au niveau de l'inondation à l'automne, c'est vraiment par aspersion, donc utilisation d'une quantité d'eau mais tout de même le plus réduite possible.

1550 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1555 S'il y avait une révision du dossier de monsieur Larocque, est-ce qu'il y a des solutions alternatives pour l'eau? Est-ce que l'eau souterraine serait accessible, par exemple?

1560 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

À ce qu'on nous a dit, la réserve d'eau souterraine pour les besoins de pompage n'est pas suffisante. Ce qu'on vient tout juste d'apprendre cependant, c'est que la technique a été révisée pour la récolte cette année. Donc, au lieu de puiser constamment dans la réserve de l'eau du lac, ce qui a été fait, c'est que l'eau était repompée d'un bassin à l'autre.

1565 Donc, diminution considérable de l'utilisation de l'eau du lac. Donc, c'est ce qu'on a observé également cette année. C'est que l'eau du lac est demeurée très haute, en particulier aussi à cause des fortes pluies qui ont eu lieu.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et est-ce qu'il y a possibilité de réutiliser l'eau?

1570 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Oui, à ce qu'il semble être fait, cette eau-là a été réutilisée cette année pour la récolte.

1575 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est ce qui fait que vous avez un meilleur niveau d'eau au lac.

1580 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

C'est ça. Sinon, ils ont un besoin considérable d'eau.

1585 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

1590 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

J'aimerais qu'on se spécialise un peu plus encore dans ce cours atocas 101. Parce que je me souviens d'avoir été un peu interloquée par tout ce changement visuel le long de l'autoroute 20, sur au moins 1 kilomètre le long de la route, si ce n'est pas davantage et, un jour, quelqu'un m'a dit; «C'est un développement pour une production de canneberge.»

1595 Alors, j'aimerais savoir - si je suis la seule ignare dans la salle, arrêtez-moi tout de suite pour ne pas perdre de temps - on met le sol à nu, si je comprends bien. Et est-ce que ça a été le cas aussi le long du lac, en 1965, si je comprends bien, si ça remonte jusque là.

1600 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Oui. Bien, c'est-à-dire que la technique consiste à aménager des bassins. Il faut savoir un peu que dès qu'on est en milieu humide, c'est qu'on a une couche imperméable de sol. Donc, en fait, les bassins de canneberge sont rectangles, ce qui facilite également le travail, ils sont pourvus d'un système d'irrigation mais aussi d'un système d'égouttement et la terre est mise à nu directement.

1605 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Bon, là, je ne voyais pas de cours d'eau immédiatement. Ça, là, ça va directement dans la nappe phréatique?

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Poirier, pourriez-vous revenir mettre la diapositive où on voit le lac et la production en bas.

1615 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

D'accord. Parce qu'il faut bien faire la distinction. Ce qu'on voit le long de l'autoroute, ce n'est pas la production dont il est question près du lac Rose.

1620 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Non.

1625 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais c'est que, je me dis, c'est le même type de production.

LE PRÉSIDENT :

1630 Est-ce que la production, c'est là où il y a des feuilles de lys, là?

Mme ANNE-MARIE TANGUAY :

C'est le carré.

1635 **LE PRÉSIDENT :**

C'est le carré.

1640 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Oui. Ça s'est agrandi.

LE PRÉSIDENT :

1645

Au sud, donc dans la décharge du lac.

Mme ANNE-MARIE TANGUAY :

1650

Non. En haut.

Mme JOSÉE MARCOUX :

1655 En haut complètement. En haut.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Ça, c'est la production.

1660 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Là, vous êtes en milieu humide.

Mme JOSÉE MARCOUX :

1665 Tout le tour, c'est du milieu humide.

LE PRÉSIDENT :

1670 Donc, c'est pour ça que l'eau vient du lac et est déchargée. Et là maintenant, ce qu'il aurait mis, c'est un système de récupération de l'eau pour la ramener au lac.

Mme ANNE-MARIE TANGUAY :

1675 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça? Ou la ramener dans...

1680 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Dans ses bassins.

1685 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1690 Laissez-la, monsieur Poirier. Je voulais revenir autour du lac Rose mais je me disais: parlons en général des productions de canneberge. Lorsqu'on se trouve comme celle que les citoyens voient le long de l'autoroute, à ce moment-là, l'eau, elle provient, à votre connaissance, on abaisse sans doute la nappe phréatique avec ce système-là?

Mme ANNE-MARIE TANGUAY :

1695 Oui. Automatiquement, vous posez un système de drainage. Donc, vous abaissez la nappe phréatique. C'est certain que, comme vous avez pu le constater, le sol est mis à nu, mais comme sur le bord des autoroutes, on a aménagé, si vous voulez, un système de routes parce que finalement la machinerie va passer sur les monticules.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1700 Et comment se passent les inondations lorsqu'il n'y a pas, comme dans le cas du lac Rose, un plan d'eau ou une rivière à proximité?

Mme ANNE-MARIE TANGUAY :

1705 Dans ce cas-là, il y a une rivière à proximité qui est la rivière Bécancour.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1710 C'est vrai.

Mme ANNE-MARIE TANGUAY :

1715 Mais ils ont également des bassins d'eau aménagés sur cette cannebergière-là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et à partir, à votre connaissance, de la nappe phréatique? De l'eau souterraine?

Mme ANNE-MARIE TANGUAY :

1725 Non. C'est-à-dire, à cette cannebergière-là, ce qu'ils font, c'est avec l'eau de pluie, ils remplissent les bassins, et également avec l'eau de la rivière Bécancour, les bassins qui vont servir à l'inondation, et ils recyclent toute l'eau là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1730 Et j'en reviens au producteur chez vous. Je comprends donc que le permis lui donnait la possibilité d'aller faire du pompage l'été mais, là, avec le nouveau type de production, tel que vous le décrivez, il y en a au printemps, l'été, l'automne et même l'hiver un peu, au début de l'hiver.

Mme ANNE-MARIE TANGUAY :

1735 Oui.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

1740 L'eau qui est rejetée dans le secteur de la rivière Gentilly, dans le bras de la rivière Gentilly qui passe au sud de la ferme, est-elle traitée?

Mme ANNE-MARIE TANGUAY :

1745 Non, pas à notre connaissance. C'est sûr que vous êtes dans un milieu qui est filtrant, donc on peut imaginer que le rejet est minime mais on n'en est pas certain. Donc, on en est rendu là. C'est ce qu'on a demandé au ministère de l'Environnement, c'est de procéder aux analyses d'échantillons d'eau, résultats qu'on devrait avoir d'ici la fin novembre sur les échantillons qui ont été pris cet été. Et durant la période d'inondation durant la période de rejets d'eau. Mais on n'avait aucune donnée à part des analyses qu'on avait 1750 prises personnellement sur les rejets d'eau vers le lac.

LE PRÉSIDENT :

1755 Alors, c'est pour ça que vous demandez dans la première recommandation: entreprendre une étude approfondie sur la culture de la canneberge et ses impacts sur l'environnement. Vous la demandez à qui, cette étude-là?

Mme ANNE-MARIE TANGUAY :

1760 Au ministère de l'Environnement. En fait, peut-être à l'Agriculture aussi.

LE PRÉSIDENT :

1765 Bien, c'est ça que je me demandais. Mettez-vous un crochet sur l'Agriculture?

Mme ANNE-MARIE TANGUAY :

1770 Oui, je pense que c'est important parce que c'est aussi une culture qui devrait être régie.

LE PRÉSIDENT :

1775 Je dois bien comprendre, par ailleurs, le ministère de l'Environnement, actuellement dans votre région, sur ce dossier-là, fait un certain suivi et vous accompagne dans la démarche, si je comprends bien?

1780 **Mme JOSÉE MARCOUX :**

En fait, depuis cette année, oui.

1785 **LE PRÉSIDENT :**

Depuis cette année. Ça a été commode, une audience!

1795 **Mme JOSÉE MARCOUX :**

Non, mais on a, en fait, déposé une plainte officielle à un certain moment donné, puis suite à ça, on a pu avoir le soutien du ministère de l'Environnement.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche. Parce que le propriétaire aussi était venu nous voir dans la première période pour nous expliquer un certain nombre de choses.

1805 **Mme JOSÉE MARCOUX :**

En fait, juste spécifier aussi que, bon, peut-être qu'on a des inquiétudes trop fortes mais on aimerait être rassuré à ce niveau-là aussi.

1810 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, de toute manière, c'est un système de prudence. Vous n'avez pas à reprocher. Je veux dire, s'il y a une nouvelle culture qui consomme de l'eau d'une manière intensive, c'est tout à fait légitime de demander une étude préliminaire. Je veux dire, là, c'est le bon sens même. Est-ce que dans la floppée de recommandations qu'on va faire dans notre rapport, on va aussi inclure celle-là? Je ne le sais pas parce qu'on va en avoir des centaines et des centaines. Mais il reste qu'en soi, c'est une idée tout à fait correcte. Il n'y a pas de problème.

1815 Pour le reste, les terres humides, ça, il y a beaucoup de gens qui viennent auprès de nous pour des raisons diverses mais qui nous disent: «Les milieux humides sont des milieux d'une extraordinaire importance.»

1820 **Mme JOSÉE MARCOUX :**

Je voudrais juste rajouter aussi, je sais que monsieur Larocque est dans la salle ici. Notre but n'est pas de partir en guerre contre la culture de la canneberge, mais c'est juste d'avoir l'assurance que c'est une culture qui se fait proprement.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

1825 C'est intéressant. Là-dessus, vous êtes nuancés dans votre mémoire et même si vous faites valoir vos droits, vous avez quelques bémols ici et là pour montrer que vous cherchez une solution concrète plutôt que de gagner une guerre ou de perdre une guerre. Je pense que ça, c'est fort important, surtout dans un milieu où on doit vivre ensemble.

Monsieur Genest?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1830 Juste une question sur le lac lui-même. Est-ce que les études que vous avez fait faire, les échantillonnages vous ont permis de démontrer le lien direct entre la culture de la canneberge et ce que vous appelez le début de l'eutrophisation du lac?

1835 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

1840 C'est-à-dire qu'on a eu une rencontre avec le ministère de l'Environnement, rencontre au printemps dernier et ils nous ont aidés à identifier les irritants majeurs. C'est certain que nous avons choisi de débattre un peu de la question de la canneberge, mais il y a aussi toute la pollution d'origine agricole étant donné qu'il y a de nombreuses terres tout autour.

1845 Donc, nous ne pouvons pas affirmer sans aucun doute que la culture de la canneberge est directement reliée à l'état d'eutrophisation du lac. Nous avons des doutes sur son accélération mais c'est quand même un lac qui est situé dans la plaine du Saint-Laurent. C'était un lac qui était déjà peu profond, donc qui normalement vieillit. Ce qui nous concerne, c'est la vitesse à laquelle il vieillit depuis certaines années.

1850 C'est pour ça que les citoyens du lac ont déjà fait un effort personnel au niveau du réseau d'égout et d'aqueduc pour réduire les rejets envers le lac. Il n'y a également aucun bateau moteur sur le lac pour s'assurer qu'il n'y a pas de déversement. Il y a une conscientisation qui est faite à ce niveau-là.

1855 Il y a également des démarches qui ont été entreprises auprès des agriculteurs pour voir s'il n'y aurait pas des solutions à amener au niveau des rejets justement de tous les contaminants, les coliformes, parce qu'on a également un problème à ce niveau-là. Donc, on essaie un peu d'y aller de façon proactive avec le milieu pour régler les problèmes. Mais c'est certain que d'emblée, le lac vieillit naturellement.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas de colonie de goélands sur votre lac?

1865 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Non. Des hérons.

1870 **LE PRÉSIDENT :**

C'est pas pire, ça, des hérons.

1875 **Mme ANNE-MARIE TANGUAY :**

Des hérons, des canards, des huards.

1880 **LE PRÉSIDENT :**

Ne nourrissez pas les canards. Parce qu'un canard, c'est extraordinairement polluant dans un lac. Bon, bien, écoutez, merci beaucoup. J'espère que l'action, c'est une action typique dans un milieu donné. Vous êtes dans un milieu vraiment fermé qui est celui d'un lac, mais un lac de petite grandeur, et là on voit toute une série d'acteurs. Je pense qu'il est indispensable que les acteurs se parlent et qu'il y ait des actions terrain. Mais merci beaucoup de nous avoir sensibilisés à ça et à un phénomène qui risque de se retrouver ailleurs au Québec, aussi. Merci, mesdames et monsieur.

1885

J'inviterai Les Ami(e)s du Parc de la rivière Batiscan, s'il vous plaît. Vous avez donc plusieurs chapeaux?

1890 **M. MICHEL TESSIER :**

Citoyen du monde.

1895 **LE PRÉSIDENT :**

C'est correct. Alors, madame, monsieur, bonjour!

1900 **Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :**

Bonjour! Je me présente. Mon nom est Anne-Marie Lafontaine. Je suis la porte-parole des Ami(e)s de la rivière Batiscan.

M. MICHEL TESSIER :

Mon nom est Michel Tessier. Je suis citoyen de ce beau coin de pays.

- 1950 kayakistes se sont fait imposer des restrictions importantes à l'accès et l'usage de la rivière. Des journalistes en ont été expulsés. Un barrage mené par une compagnie privée jouit de priviléges que n'aurait pas une société publique. Le citoyen, lui, se retrouve bien démuni pour défendre ses points de vue.
- 1955 Pour nous, l'eau, tout comme l'air, est une richesse publique et aucun particulier ne devrait pouvoir s'en emparer pour son usage exclusif. Nous ne voulons pas retourner à l'âge de pierre et savons qu'il faut parfois construire des barrages. Mais les rivières, l'eau, les chutes qui seront utilisées pour ce faire appartiennent à tous. L'eau est un bien commun qui n'est pas sans limite.
- 1960 La décision de transformer une rivière, de détourner ou d'assécher ses chutes ne devrait en aucun cas être prise à des fins privées. Les dividendes économiques créés par un tel ouvrage devraient être partagés par tous plutôt que par une infime minorité et cela, seulement après un large débat public où tous les documents nécessaires seraient déposés dans les municipalités concernées pour consultation.
- 1965 Nos grands-parents ont connu pour la plupart des rivières impétueuses aux chutes prétendument indomptables. Nos petits-enfants risquent de ne connaître que des bassins artificiellement créés.
- 1970 Mais notre lutte dépasse le caractère régional. Elle s'inscrit dans un large débat national sur la privatisation de plus en plus poussée de nos ressources naturelles, comme l'eau et la forêt. Comme Québécois, nous avons aussi une responsabilité particulière dans le monde vis-à-vis l'eau. Nous avons la chance d'être choyé par la nature en ce domaine, contrairement à de plus en plus de régions de la planète. L'eau sera un des grands enjeux du XXI^e siècle. Comme peuple, nous sommes parmi les plus importants fiduciaires de cette ressource et nous devons l'utiliser de façon responsable. Il s'agit clairement d'une responsabilité collective.
- 1980 Il n'y a pas que l'environnement qui soit un enjeu et ça ne devrait d'ailleurs pas être ce seul Ministère qui soit chargé d'autoriser ou non un projet de barrage sur une rivière. Dans le cas de Boralex, aucune étude sur la sécurité publique n'a été exigée par les autorités. Pourtant, le président de la Commission d'enquête sur le délugé du Saguenay, monsieur Roger Nicolet, a bien soulevé le danger de la prolifération de petits barrages privés sur les rivières. Il a déconseillé de construire des barrages à la queue leu leu. C'est pourtant ce que Boralex veut faire: un barrage privé à Saint-Stanislas, 4 kilomètres en amont du barrage actuel d'Hydro-Québec à Saint-Narcisse.
- 1985 Quelles seront les conséquences pour la sécurité publique d'un barrage qui rehaussera le niveau de la Batiscan de 7,5 mètres à la hauteur de la Chute des Ailes? Au printemps, la Batiscan joue bien souvent des tours à ses riverains et a déjà causé d'importantes inondations. Qu'en sera-t-il avec deux chutes en moins, plus de 33 000 mètres de berges inondées et un tel rehaussement du niveau de la rivière?

1995	Lors de notre assemblée publique du 21 septembre, des cultivateurs riverains sont venus exprimer leurs préoccupations à cet effet. La population du village de Saint-Stanislas est en droit d'exiger que des études soient faites à ce sujet. Pourtant, le ministère de l'Environnement, dans le certificat d'autorisation qu'il avait délivré, n'abordait aucunement la question de la sécurité publique. Cela n'est probablement pas de sa juridiction et ce n'est sûrement pas celle de Boralex.
2000	Nous nous battons pour la sauvegarde d'une des dernières chutes qu'il reste dans une région qui a été largement marquée par le développement hydroélectrique privé et sauvage. Nous défendons la vocation première du Parc de la rivière Batiscan qui est de protéger un patrimoine naturel, unique, facilement accessible à tous et à toutes.
2005	Nous considérons que l'eau qui traverse ce parc ne peut être privatisée, quels que soient les artifices légaux utilisés. L'eau est un bien public comme les rivières. Un millionnaire ne devrait pas pouvoir acheter le lit d'une rivière et décider de la harnacher à des fins lucratives privées. L'argent et l'appât du gain ne devraient pas pouvoir détourner les fins d'un parc public ni de ceux chargés de l'administrer. Mais l'actuelle politique des petites centrales ouvre toute grande la porte à ces détournements de vocation. Elle expose tout le Québec à de graves conflits d'usage entourant l'utilisation de ces cours d'eau.
2010	
2015	Dans ce conflit entre citoyens et actionnaires, Les Ami(e)s du Parc de la Batiscan ont fait un choix: celui du citoyen conscient de la valeur collective et patrimoniale des cours d'eau et de l'obligation morale que nous avons de les préserver le mieux possible. L'eau qui coule dans le parc de la Batiscan ne devrait pas être considérée comme pouvant appartenir et ne servir qu'à des intérêts d'un petit groupe. Aucune rivière ne devrait pouvoir appartenir à Boralex ou à qui que ce soit.
2020	Donc, nous vous demandons que les résidus des droits seigneuriaux sur les lits des rivières soient définitivement abolis et que le lit de toute rivière soit du domaine public.
2025	Que la politique des petites centrales privées soit abrogée et que seule Hydro-Québec puisse procéder à de tels ouvrages.
2030	Que dans tout projet de construction de barrage sur une rivière du Québec, la population soit consultée, et que tous les plans et documents soient obligatoirement déposés dans les municipalités concernées pour fins de consultation et cela, tant du point de vue environnemental que sécurité publique. Merci.
2035	LE PRÉSIDENT : Merci, d'abord, de votre mémoire. Vous savez, par ailleurs, que nous marchons sur des coquilles d'oeuf puisque le présent dossier, le ministre a révoqué son permis et que le dossier sera soumis à une audience. Alors, évidemment...

2040 **Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :**

Est-ce que c'est une annonce que vous nous faites? Puisque je pense qu'il a soumis son intention de résilier le certificat d'autorisation.

2045 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je pensais qu'il avait accordé l'audience. En tout cas, vous ferez la demande. Vous avez dû faire la demande d'audience, j'imagine?

2050 **Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :**

Oui, on a fait la demande d'audience.

2055 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, je ne peux pas préjuger des choses qui vont venir mais, selon toute vraisemblance, il y aura, s'il y a eu révocation du permis, il y aura étude d'impact et audience, vraisemblablement. Donc, je ne voudrais pas m'engager dans la discussion de ce projet-là. On va s'éviter de faire l'analyse d'un cas.

2060 Par ailleurs, vous soulevez trois questions, au moins deux, en tout cas, qui sont importantes. La première, c'est le problème des lits de rivière qui viennent des anciens droits seigneuriaux. Là, vous demandez une révision de cela. La Commission Legendre avait dit des choses un peu dans ce sens-là aussi, ce qui, vous savez, est fort fort complexe, à cause de la sédimentation des systèmes juridiques qui sont venus mais, en tout cas, on va prendre en considération cette chose-là. On va l'analyser juridiquement pour voir les conséquences ou les implications d'une chose comme celle-là, qui sont assez complexes, merci.

2065 Est-ce que vous avez un commentaire sur ce point-là, sur l'existence des vieux droits seigneuriaux?

2070 **Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :**

Je pense qu'au moment où le parc a acquis ces terres-là de la compagnie Price, on pense que la compagnie Price ne s'imaginait pas que ces droits-là seraient utilisés, puisque le parc a été créé dans le but de conservation écotouristique, écologique. C'est un endroit où il y a un sanctuaire de chevreuil. C'était vraiment dans le but d'en faire un parc.

Juste pour votre information, la grandeur de ce Parc-là et les droits hydrauliques ont été vendus par Price pour la modique somme de 24 000 \$. Donc, comme gestionnaire d'entreprise, j'imagine que si Price avait pu voir qu'ils utiliseraient ces droits-là, le prix aurait été probablement supérieur à ce montant-là.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

2085 C'est un bon argument sur la discussion.

2090 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2095 J'ai envie, compte tenu de cette expérience que vous avez vécue, d'aborder avec vous un sujet qui a été soulevé devant nous à quelques reprises depuis le début de la deuxième tournée de la Commission. Est-ce que, finalement, si s'instaure éventuellement le système de gestion par bassin versant, s'il y a un comité de rivière ou appelons-le comme ça pourra être, ça va évoluer, j'imagine, cette idée-là, s'il y a ce comité de rivière, est-ce que finalement la politique de classification des rivières, telle qu'on la connaît actuellement, ne deviendra pas pratiquement désuète?

2100 Parce que le comité, avec l'éventuelle possibilité de constantes consultations populaires, qui apparaît en tout cas dans les projets du COBARIC, de gestion intégrée, aurait à prendre des décisions sur l'utilisation du cours d'eau. Comment voyez-vous ça, cette hypothèse-là, vous autres?

2105 **Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :**

2110 Peut-être que Michel est un petit peu plus... moi, je ne suis pas spécialiste. Disons que tout d'un coup, je me retrouve dans des dossiers de gestion de l'eau. Mais je suis allée justement chercher le document sur la classification des rivières, qui semble ne pas prendre vraiment forme comme tel puisqu'il y a des façons de classifier les rivières de trois façons et, actuellement, en tout cas, dans la région, je vais aller plus loin dans le dossier.

Au niveau des bassins versants, je pense qu'il y a un organisme ici qui est à... je pense que Solidarité rurale, entre autres, Solidarité rurale au niveau du Québec est à regarder les politiques de bassin versant. Mais je pense que c'est les premiers balbutiements. Et ce qui se passe au niveau du Parc de la rivière Batiscan, je pense qu'elle regarde ça de très près.

2115 **M. MICHEL TESSIER :**

2120 Peut-être concernant votre question, moi, en tout cas, évidemment, des spécialistes des bassins versants au Québec, il n'y en a pas beaucoup parce qu'on est au début de cette réflexion-là à la grandeur du Québec, pour des petites expériences puis des grandes comme COBARIC.

2125 À mon sens - ça reste une opinion - je ne pense pas que la détermination de l'utilisation d'une rivière devrait être remise exclusivement aux mains d'un comité de bassin versant. Il faudra d'une manière quelconque qu'il y ait une espèce d'encadrement national. On ne pourra pas passer à côté de ça. C'est, à mon sens, trop peut-être de latitude, de noyautage de comités ou je ne sais pas trop. Je pense que, oui, il faut que les comités... c'est comme en toutes les choses, local versus national, ça prend une latitude locale mais il faut qu'il y ait en quelque part des balises qui couvrent tout le monde, tout en laissant de la latitude. Mais je ne peux pas en dire plus loin que ça.

2130 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2135 Avec, enfin, je mets le mot «normes», des normes nationales ou enfin à plus grande échelle. Parce que plusieurs nous disent: «Il faut laisser la décision au milieu et à tous ceux qui peuvent faire consensus dans une table de concertation où il y a non seulement des élus mais il y a aussi soit des citoyens, des groupes représentant des citoyens, des groupes environnementaux.» Alors, il faut laisser une marge de manœuvre mais il faut que ce soit le milieu qui décide.

2140 Alors, c'est dans cette perspective que les gens nous disent; «À ce moment-là, la classification, enfin, le destin d'une rivière ou de notre cours d'eau, on veut le prendre en charge.» Alors c'est comme ça que ça m'amène à vous poser la question.

2145 **Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :**

2150 Moi, je veux juste, pour revenir un petit peu, parce qu'avec les intervenants précédents, vous parliez d'un petit milieu, il ne faut pas oublier qu'actuellement, le débat, il se produit dans trois petites communautés, trois petits villages et ce que Boralex amène, il fait miroiter 18,3 millions \$ d'investissement. Sauf que c'est 18,3 millions \$ souvent en béton. Ce ne sont pas ces retombées-là économiques qui iront directement au milieu, puisque c'est un projet privé. Les retombées économiques iront dans les poches de Boralex.

2155 Et c'est assez complexe de traiter d'un parc comme ça, une corporation privée qui gère des argent de trois communautés, c'est trois municipalités impliquées. Les gens ne voient pas nécessairement tout, n'ont pas les données sur les retombées économiques de ce dossier-là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2160 Et vous les sentez plus vulnérables...

Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :

2165 Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2170 ... à des puissants lobbies.

Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :

2175 Oui, très vulnérables. Et ça prend des gens -- nous, Les Ami(e)s du Parc de la rivière Batiscan, toutes les interventions que nous faisons, nous les faisons avec notre propre argent. On ne peut pas avoir d'avocat qui nous aide à consulter des contrats. Donc, c'est dans ce contexte-là où on se retrouve. Puis on ne veut pas, dans ces petites communautés-là, se retrouver dans des guerres, des guerres de clocher en plus.

M. MICHEL TESSIER :

2180 Dans ce contexte-là, s'il y avait une loi ou un règlement ou un mécanisme quelconque qui aurait, avec des balises, décrété que la rivière Batiscan est une rivière qu'il faut protéger pour telle telle raisons, mais là ça reviendrait au milieu de dire: «Voici. On a une balise qui nous dit que c'est une rivière patrimoniale. Comment, nous, avec les ressources qu'on a, on va développer cette rivière-là.»

2185 Si jamais c'était qu'il faut faire un barrage, bien, ça sera au moins le milieu. On ne s'en sera pas fait passer une petite vite. Ça sera au moins le milieu qui aura décidé et les retombées resteront dans le milieu plutôt que d'être...

2190 **LE PRÉSIDENT :**

2195 Oui. Ce qu'on trouve paradoxalement, par ailleurs, dans plusieurs mémoires qu'on a déjà eus puis qui vont venir, c'est plutôt l'affirmation suivante. C'est que les gens ont tendance à dire: «Les rivières ont tellement été transformées que, désormais, toutes les rivières qui n'ont pas été transformées, on doit les considérer comme des rivières patrimoniales. Touchez-y pas.»

Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :

2200 Mais c'est peut-être vrai.

LE PRÉSIDENT :

2205 Alors, ça, c'est ça qu'on a comme message, qu'on reçoit comme message actuellement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2210 Quand vous parlez de rivière patrimoniale, selon vous, cette rivière-là a un potentiel de rivière patrimonial mais il n'y a pas de dossier de reconnaissance actuellement.

Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :

2215 Actuellement, je ne pense pas qu'il y ait un dossier de reconnaissance. Nous avons les documents, ce que ça prend pour faire reconnaître une rivière patrimoniale. C'est assez complexe et assez ardu de réussir à le faire. Donc, lorsqu'une rivière coule à travers un village, on ne peut jamais s'imaginer que ces chutes-là disparaîtront. Jamais, si on passait une enquête dans le village, que les gens auraient pu penser qu'un jour, il y aurait eu un autre barrage à cet endroit-là. Donc, pour eux, c'était acquis mais, là, on voit qu'il faudra probablement se débattre pour...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2225 La question de la sécurité publique, normalement, dans un certificat d'autorisation, c'est un aspect qui fait partie du dossier de soutien. Vous avez des éléments qui vous permettent de dire que ça n'a pas été considéré?

M. MICHEL TESSIER :

2230 En tout cas, quand on lit le certificat d'autorisation - puis, d'ailleurs, c'est la lecture de ce certificat-là qui a été déclencheur parce que c'est tellement horrible comme certificat - il n'est pas question de sécurité publique, ni de poisson. D'ailleurs, comment se fait-il que dans un certificat de l'Environnement, le principal élément moteur, c'est qu'il y a des retombées économiques? En tout cas. Non, il n'est pas question de sécurité publique.

2235

2240 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous mentionnez que vous défendez la vocation première du parc. Mais est-ce que les gestionnaires du parc n'étaient pas partenaires de ce projet de Boralex?

2245 **M. MICHEL TESSIER :**

Bien sûr.

2250 **Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :**

Oui.

2255 **M. MICHEL TESSIER :**

C'est une question qu'on...

2260 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Parce que normalement, la Direction du parc devrait pouvoir défendre les intérêts et la vocation première du parc?

2265 **M. MICHEL TESSIER :**

Il y a une phrase dans le petit mémoire qui dit: «détournement de vocation». C'est un peu ce qu'on pense qui est en train de se produire avec le parc. C'est un détournement de vocation qui est, comment dire, basé sur une recherche d'argent, une recherche légitime de fonds pour bien faire fonctionner le parc. Là, on pourrait questionner le désengagement de l'État par rapport à ces parcs-là. Ce parc-là a été tenu à bout de bras par des bénévoles longtemps, par des petites subventions municipales qui n'y parviennent pas et, là, les gens qui sont assis, ont dit: «Bon, qu'est-ce qu'on fait? Voici un barrage. On a de l'eau. Ça coule. Ça va rapporter des sous à chaque heure», puis bing! On part avec ça.

2270 Ce qu'on questionne, nous, c'est le choix de ce moyen-là. Il y a un dénominateur commun dans le milieu: tout le monde veut garder et développer ce parc-là. Ça, c'est ce qui rejoint tout le monde.

2275 **Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :**

Tout le monde.

M. MICHEL TESSIER :

2280 Mais d'aller fouter une dam de ciment dans le coeur du parc, qui fait disparaître --
juste une petite anecdote. Historiquement, ce secteur-là, ça s'est toujours appelé les
Chutes à Murphy. Ça s'appelle comme ça. La Chute aux Ailes, les Chutes à Murphy. Là,
ça a été rebaptisé «Le secteur Murphy». Après le barrage, il n'y en aura plus de chutes. Ça
fait que tu ne détruis pas le coeur d'un attrait d'un parc pour le développer. C'est l'essentiel
2285 de notre argumentation: détournement de vocation.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2290 Selon vous, les moyens de financement envisagés iraient à l'encontre de la raison
d'être même du parc.

Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :

2295 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que vous connaissez la formule des contrats de rivière?

2300 **Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :**

Non.

M. MICHEL TESSIER :

2305 Ça existe un petit peu au Québec. C'est une formule qui existe en Europe, avec un
comité de rivière où il y a un diagnostic, un plan de gestion de la rivière. Ça se rapproche un
peu de la gestion par bassin versant mais c'est vraiment pour une rivière. Et la question que
je voulais vous poser, c'est est-ce que ça serait une formule qui serait utile pour la rivière
Batiscan?

2315 **M. MICHEL TESSIER :**

Nous souhaitons ardemment, ça fait un mois et demi qu'on le dit à tous les
intervenants qui veulent bien nous entendre, nous souhaitons ardemment que beaucoup de
2320 gens s'assoient pour trouver une solution au développement du parc. Un comité de rivière,
c'est probablement une bonne idée. Il y a déjà beaucoup de monde qui avait réfléchi pour en

arriver à cette solution-là. Ils n'avaient peut-être pas assez consulté. Il y a un petit grain de sable qu'il y a eu dans la machine, puis on l'a... là, c'est plus un grain de sable, c'est un caillou.

2325

Maintenant, il n'est pas question de repartir chacun de notre côté. Puis, là, pour l'instant, il y a une zone de flottement tant que le ministre ne se sera pas prononcé clairement. Parce que même avec des audiences, on sait ce que les promoteurs vont faire, c'est d'amener une panoplie de mesures d'atténuation des impacts environnementaux. C'est ça qu'ils vont faire.

2330

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2335

Oui, mais au moins, comme vous le demandez, il y aura un débat public.

M. MICHEL TESSIER :

Oui et c'est très bien. Et on espère qu'il va y en avoir et nous y serons. En attendant, il y a une solution à trouver.

2340

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

En passant, est-ce que les kayakistes sont obligés encore de payer pour passer dans le parc?

2345

Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :

Oui. Ils sont obligés de fournir à leur arrivée une preuve d'assurance. Au début, c'était 5 millions \$ et là, c'est descendu à 2 millions \$. Mais comme il n'y a pas beaucoup de 2350 citoyens qui ont 5 millions \$ d'assurance responsabilité. Donc, les kayakistes disent que l'eau est comme l'air, ça leur appartient. Donc, ils partent du début de la rivière où la rivière appartient aux villageois, donc, ils embarquent là et ils glissent sur les rapides.

M. MICHEL TESSIER :

2355

Puis, nous, cette question-là des kayakistes, puis de l'assurance, c'est un peu anecdotique mais ce que ça nous laisse comme crainte, est-ce que c'est vers ça qu'on s'en va? Ça prend des assurances? Est-ce que ça va prendre un parachute pour se promener dans les petites montagnes? Où est-ce qu'on s'en va là? Parce que ce qui va devenir le coeur du parc, c'est le barrage. Et tout devra être mis en oeuvre pour que l'eau turbine. Puis, ça, on a des papiers qui le disent fort bien.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2365 Le parc a un statut de parc régional?

Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :

Non. Inter...

2370 **M. MICHEL TESSIER :**

Il y a une rectification de la salle qui dit oui.

2375 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Bon. Et il est administré par un conseil d'administration, une corporation sans but lucratif?

2380 **Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :**

Oui.

2385 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Avec des représentants du milieu au sein du conseil d'administration?

Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :

2390 Oui. Bien, un conseiller municipal qui siège sur le conseil d'administration. Mais, en tout cas, j'aimerais éclaircir si c'est un parc régional. Si c'est un parc régional, il doit être intégré dans le schéma d'aménagement de la MRC de Francheville et, bon, ça, j'aimerais...

2395 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ça, vous ne savez pas.

Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :

2400 Mais, hier, j'ai parlé au directeur de la MRC de Francheville et je lui ai demandé s'il avait donné son appui à ce projet-là et il m'a dit que, à sa connaissance, il n'avait pas de résolution dans ce sens. Donc, c'est pour ça que...

2405 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord.

2410 **LE PRÉSIDENT :**

2415 Vous ne faites que commencer l'examen mais il va y avoir encore beaucoup d'autres démarches. Écoutez, merci de votre mémoire et bonne chance dans votre cas pour la suite du dossier.

2420 **Mme ANNE-MARIE LAFONTAINE :**

2425 Merci beaucoup.

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame, monsieur.

Alors, Solidarité rurale Mauricie, s'il vous plaît.

2435 Alors, juste avant, monsieur Tessier et madame Lafontaine, monsieur Genest aura tantôt un contrat de rivière à vous montrer pour illustrer.

2440 **M. LIONEL ARSENEAULT :**

Il y en a un en annexe de notre mémoire.

LE PRÉSIDENT :

C'est vrai qu'il y en a un en annexe de votre mémoire, vous avez raison aussi.

2445 **M. LIONEL ARSENEAULT :**

Bonjour!

2450 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour!

M. LIONEL ARSENEAULT :

2445 Je suis Lionel Arseneault, président de Solidarité rurale. Je suis accompagné de monsieur Feron qui est notre secrétaire-trésorier. Il y a aussi madame Paule Brunelle qui est sur le C.A. de Solidarité rurale, qui est avec nous.

2450 Je vais présenter dans un premier temps c'est quoi Solidarité rurale Mauricie. C'est un organisme qui est issu des états généraux du monde rural qui ont eu lieu en 1991. On est actif, bien sûr, depuis 90 et, en 96, on s'est incorporé comme tel, comme organisme sans but lucratif.

2455 Notre but, c'est de promouvoir le développement du monde rural, de la Mauricie rurale, de ses cours d'eau, de ses forêts, de ses fermes, de ses villages.

2460 Puis il y a certains éléments de la Déclaration du monde rural qui vont un peu guider notre intervention aujourd'hui. Le premier élément: la prise en charge par le milieu de son avenir. Ensuite, il y a la concertation des partenaires locaux et régionaux, un sujet qui est quand même à la mode, puis je pense qui est de bon ton vis-à-vis certains dossiers qui se déroulent présentement. Il y a la protection et la régénération des ressources; la promotion de mesures alternatives pour un développement durable.

2465 C'est des éléments qui ont été choisis. Il y en a d'autres, il y a huit éléments en tout mais c'est ceux qui vont vraiment guider notre intervention aujourd'hui.

2470 L'eau, ressource à protéger. Bien sûr, je pense qu'à travers tout ce que vous avez entendu depuis le début des audiences sur l'eau, c'est des thèmes qui sont récurrents. Les usages concurrentiels de l'eau, d'une part, avec les différentes fonctions qu'on peut retrouver dans le territoire, autant au niveau de la production qu'au niveau de l'utilisation de l'espace.

2475 Il y a différents types de pollution qu'on retrouve, qui vont venir altérer le milieu puis les écosystèmes et aussi les usages qu'on peut en faire. Bien sûr, comme on a vu tantôt, il y a les impacts sur l'agriculture: l'absence de protection arbustive, la bande de protection, ainsi de suite, avec d'autres contraintes environnementales qui en découlent.

2480 Pour atteindre des objectifs satisfaisants, bien sûr, il faut connaître le milieu. Il faut aussi utiliser des outils de concertation qui sont rassembleurs puis qui ne visent pas à porter des accusations ou trouver des coupables. Bien sûr, il faut quand même identifier les causes, il ne faut pas être naïf, mais il faut qu'il y ait quand même une obligation de résultat en bout de ligne, puis ce n'est peut-être pas en culpabilisant les pratiques ou les individus qu'on va y parvenir. Je pense qu'il faut plutôt s'en faire des alliés en procédant à de l'éducation environnementale, puis aussi en s'en faisant des alliés et non pas des ennemis stratégiques, des adversaires stratégiques.

2490 L'outil qu'on trouve qui est peut-être le plus adéquat, bien sûr, c'est la gestion par bassin versant. C'est plus qu'un concept, c'est vraiment un projet de société qui va toucher, d'une part, les valeurs fondamentales qui sont défendues par Solidarité rurale Mauricie mais qui va aussi induire vraiment un comportement responsable, on l'espère, de tous les citoyens et organismes et entreprises qui sont présents à l'intérieur du bassin versant.

2495 On a vu tout à l'heure la problématique issue du barrage qui est prévu sur la rivière Batiscan, le barrage de Boralex. Bon, on présume qu'un organisme de gestion par bassin versant pour la rivière Batiscan, ça pourrait quand même permettre un certain arbitrage puis la recherche de solutions concertées. Bien sûr, ça ne sera pas des solutions qui vont convenir à tout le monde. Ça va peut-être être un dénominateur commun qui va être vivable pour tous et chacun. Mais, quand même, je pense que c'est un outil qui vaut la peine d'être mis en place, qui vaut la peine aussi d'être soutenu par le milieu.

2500 2505 Nous, Solidarité rurale Mauricie, c'est un engagement qu'on prend envers la rivière Batiscan, envers son développement, envers tous les intervenants qu'on peut retrouver à l'intérieur du bassin versant. On part de rivière à Pierre, même en haut à partir du lac Édouard, près de La Tuque, en passant par la MRC de Portneuf, MRC de Francheville, MRC Mékinac. Ça touche quand même plusieurs MRC. C'est peut-être une limitation dans un certain cas que le bassin versant ne corresponde pas à une unité administrative en particulier; par contre, il va falloir quand même réunir tous ces gens-là autour de ce projet de société-là, et voir dans quelle mesure ils peuvent arriver et se joindre au mouvement pour vraiment préserver, restaurer et mettre en valeur cette rivière-là. Ça fait que c'est 2510 l'engagement qu'on prend envers la communauté régionale.

2515 On a aussi des recommandations à faire à la Commission. Ah! Le contrat rivière. Évidemment, ça, c'est à l'intérieur de la gestion par bassin versant, bien sûr, le contrat de rivière, ça favorise l'implication de la communauté régionale. On l'a vu à l'intérieur du bassin de la rivière Sainte-Anne, il y a eu quand même beaucoup de personnes qui ont adhéré à ce mouvement-là en formalisant leur action par un contrat de rivière. D'ailleurs, en annexe, c'est vraiment un exemple de contrat de rivière.

2520 2525 C'est quand même pas nouveau dans le décor, les contrats de rivière, parce qu'on en retrouve aussi partout en France des contrats de rivière. C'est une pratique qui devient de plus en plus courante, qui a fait ses preuves en tant qu'outil pour formaliser une entente, que ce soit une entente avec un industriel, que ce soit une entente avec des organismes ou envers les agriculteurs dans un bassin hydrographique agricole. C'est un outil qui a fait ses preuves.

Maintenant, à l'intérieur du bassin de la rivière Batiscan, on compte bien vraiment utiliser cet outil-là de contrat de rivière.

2530 Les recommandations. Mandater des agences de bassin versant pour réaliser un schéma directeur de l'eau. On a parlé du schéma directeur de l'eau. Bien sûr, ça implique

une somme de connaissances qui vont devoir être prélevées à partir du bassin versant pour bien connaître c'est quoi la dynamique physiographique puis les composantes écologiques du bassin versant, ensuite pour identifier les problématiques qui sont présentes à l'intérieur de ce bassin versant-là.

2535

Soutenir financièrement la mise sur pied d'agences de bassin versant et en partie leurs frais de fonctionnement. Le dynamisme local doit supporter une bonne part des initiatives. Présentement, les organismes de bassin versant qui démarrent, c'est à force de jus de bras, puis c'est à force d'implication bénévole. Il y a quand même des limites à ce type d'intervention-là parce qu'il y a des risques d'essoufflement de bénévoles, puis Dieu sait que souvent c'est le syndrome TLM «toujours les mêmes» à l'intérieur d'une région, qui peut venir à bout des esprits les plus aguerris.

2540

Ça fait qu'à ce moment-là, on veut insister sur l'importance de financer la mise sur pied d'agences de bassin versant pour financer l'engagement des populations locales. Puis on dit partiellement les frais de fonctionnement parce que le milieu a quand même la responsabilité de prouver que le mouvement provient vraiment d'une volonté collective. Puis quand tu n'es pas prêt à mettre une partie de tes fonds sur la table, bien, à ce moment-là, la crédibilité peut être questionnée. Ça fait qu'à ce moment-là, c'est pour ça qu'on désire que ça soit un financement partiel de son fonctionnement. C'est pour vraiment démontrer qu'il existe un dynamisme local.

2545

Promouvoir l'utilisation du contrat de rivière comme outil privilégié. Bon, on en a quand même assez parlé tout à l'heure que c'est un outil qui est quand même important pour formaliser l'implication des citoyens, implication sociale et écologique des citoyens. Ce n'est pas un cadre qui est contraignant, le contrat de rivière. Il n'y a pas d'obligation légale de reliée à ça. C'est une obligation morale. Cependant, ça lie quand même de façon aussi intense les parties parce que, évidemment, quand tu romps un contrat comme ça, bien, tu perds la face vis-à-vis tous tes commettants si tu es un élu municipal ou vis-à-vis la population régionale.

2550

Appliquer aux terres privées la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune afin d'y protéger les habitats fauniques. Bien sûr, la Loi sur la conservation de la faune, c'est un levier qui permet de préserver les habitats fauniques en territoire public uniquement.

2555

On veut que ça soit étendu au territoire privé aussi afin de pouvoir préserver les habitats fauniques. C'est aussi une lacune qu'on avait remarquée de ce côté-là en ce qui concerne la protection des habitats fauniques.

2560

Ça fait que ça vient clôturer notre présentation.

2570

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Arseneault. Juste une petite question qui me vient en passant sur les habitats fauniques que vous venez d'évoquer. Vous dites que la réglementation des habitats fauniques applicable aux terres publiques est également force de loi sur les terrains privés. Est-ce qu'il y a des limites à ça?

M. LIONEL ARSENEAULT :

Bon, les limites, bien sûr c'est le cas de propriété...

LE PRÉSIDENT :

Prenons le cas d'un gars qui se ramasse avec des bêtes puantes, des mouffettes qui viennent occuper son sous-sol, tu sais.

M. LIONEL ARSENEAULT :

C'est vraiment des cas limites que vous soulignez là.

LE PRÉSIDENT :

Ou il n'est pas rare d'avoir les marmottes qui viennent faire les trous sur nos terrains. Je veux dire, est-ce que vous allez jusque là?

M. LIONEL ARSENEAULT :

Bien, il y a quand même des paramètres en deçà desquels on ne peut pas aller. Évidemment, s'il y a des nuisances qui sont tellement graves, qui viennent vraiment empêcher le droit d'usufruit de la propriété privée, bien sûr...

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire, est-ce que les terrains privés, est-ce qu'il y a des limites quantitatives d'un terrain?

M. LIONEL ARSENEAULT :

On pense plutôt dans les boisés privés où on retrouve des ravages de chevreuil, par exemple. Ça peut être un cas où la Loi pourrait s'appliquer, parce qu'il y a quand même de vastes territoires de la forêt québécoise qui est en terrain privé, qui est terre privée. Ça fait qu'à ce moment-là, c'est que les habitats fauniques qui se retrouvent à l'intérieur de ces lots, ces cadastres-là, bien, ils sont plus ou moins protégés.

2615 **LE PRÉSIDENT :**

Faisons la même réflexion maintenant mais en sens contraire. C'est-à-dire, l'accès du public à des plans d'eau publics, qui est empêché par la propriété privée. Dans votre contrat de rivière, que vous nous avez donné entre la Municipalité de Saint-Casimir et la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne, l'élément B contient ça, justement:

2620 «L'accessibilité aux rives doit être encadré dans le respect des droits privés et publics, tout en favorisant le développement des possibilités d'utilisation de cette richesse naturelle de la rivière.»

2625 Alors, le cas où une rivière qui, normalement, est publique mais où le public ne peut pas aller parce qu'il n'y a pas d'accès à cause du fait que les propriétaires riverains bloquent tout le territoire, est-ce qu'il y a des choses, des négociations que vous prévoyez là-dessus?

2630 **M. LIONEL ARSENEAULT :**

2635 Bien, là-dessus, évidemment, c'est un problème auquel on a à faire face, la privatisation des berges. Le plan d'eau demeure public; les berges sont privatisées, puis comme vous l'avez souligné, c'est un problème d'accès. À ce moment-là, c'est que ça peut faire l'objet d'un contrat de rivière. De laisser un certain droit de passage à des endroits stratégiques de la rivière.

2640 Bon, si on prend le cas de la rivière Batiscan, par exemple, il y a le Parc de la rivière Batiscan qui est supposé donner un accès à la rivière, moyennant les droits de passage, le coût d'entrée qui, somme toute, est pour combler les dépenses d'opération. En tout cas, c'est sûr qu'il y a une problématique spéciale de viabilité des parcs régionaux, ça, on pourrait en parler longuement. Mais, décidément, il y a des endroits où on a seulement qu'un point de mise à l'eau à l'intérieur de la municipalité puis, tout le long de la rivière, les berges sont privatisées. Là, à ce moment-là, il s'agirait de repérer des droits stratégiques, ensuite des propriétaires privés qui pourraient...

2645 **LE PRÉSIDENT :**

2650 Entrer dans le contrat de rivière, eux aussi.

M. LIONEL ARSENEAULT :

Oui, entrer dans le contrat de rivière. C'est ça. Parce qu'il y a quand même un besoin, que ce soit pour aller à la pêche au doré dans le sanctuaire de doré qui est à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, dans la partie sud du Parc de la rivière Batiscan, bon, bien, là, le seul point de mise à l'eau, c'est à l'intérieur du parc, puis souvent c'est plus ou moins commode. C'est saturé, bon, on a de la misère à circuler, mettre les chaloupes à l'eau. À ce moment-là, s'il y a d'autres points de mise à l'eau, ça pourrait atténuer un problème d'utilisation de la rivière pour certaines activités, entre autres, la pêche en l'occurrence.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Concernant les habitats fauniques, si je comprends bien, vous favorisez une approche réglementaire plutôt que ce que, par exemple, Canards Illimités fait sur les terres privées, la Fondation québécoise de la faune qui aident les propriétaires à aménager des frayères, des aménagements de sauvagine, des ravages, par exemple, sur les terrains privés de Domtar en Estrie. Vous préférez une approche réglementaire.

M. LIONEL ARSENEAULT :

Bien, je pense qu'il faut marcher sur les deux tableaux. On n'a pas le choix parce que l'approche réglementaire, c'est pour prévenir les abus, tandis que l'approche éducation écologique ou participative du milieu, c'est une approche de développement par rapport à une approche de protection. À la limite, c'est quasiment comme deux gradients d'un même problème, d'une même problématique.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord. Vous avez quelques paragraphes sur la délimitation des bassins hydrographiques. C'est une question qu'on n'a jamais réussi à régler jusqu'à maintenant parce qu'il y en a qui -- par exemple, Hydro-Québec, sur ses cartes, a 143 bassins au Québec. Il y a une multitude de sous-bassins. Et certains nous ont dit qu'il faudrait que les comités de bassin travaillent sur des délimitations de bassins versants qui soient à une taille humaine.

Autrement dit, on veut que ce soit sur une superficie qui favorise l'implication du bénévolat et la gestion commode. Donc, il y a une espèce de variable exogène qui vient aider à délimiter les bassins versants. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

M. LIONEL ARSENEAULT :

2700 Bien, un bassin hydrographique, c'est comme un arbre. Il y a le tronc qui est la rivière principale; il y a les affluents secondaires qui sont les branches; les ruisseaux qui sont les plus petites branches. Évidemment, la notion de bassin hydrographique, comme telle, la notion géographique, c'est une notion qui est quand même claire. Au niveau sociologique, c'est évident que ça peut représenter une contrainte à l'implication populaire. Les problèmes que vivent les gens à rivière à Pierre vis-à-vis la rivière Batiscan ne seront pas les mêmes que les gens de Batiscan, bien sûr.

2705 Par contre, c'est évident que c'est dans une deuxième phase qu'il va y avoir une perception globale de la notion de bassin hydrographique. Le problème qui commence en haut va en s'amplifiant vers le bas. C'est un niveau de perception qui peut apparaître plus tard à l'intérieur du cheminement d'une population.

2710 Par contre, ce qu'on va peut-être faire à l'intérieur de l'organisme de gestion par bassin versant, ça va être de s'impliquer dans les affluents qui sont peut-être les plus dégradés, où les nuisances sont les plus évidentes, puis où on présume que l'implication populaire va être plus importante. Là, à ce moment-là, c'est avec peut-être une approche en deux temps qu'on va pouvoir arriver, puis vraiment créer peut-être un certain esprit de corps à l'intérieur du bassin hydrographique. Parce que, bien sûr, les gens de lac Édouard et les gens de Saint-Stanislas et les gens de Batiscan n'ont pas nécessairement les mêmes problèmes. C'est sûr que c'est une contrainte.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2720 Ce qui est fait dans certaines expériences à l'étranger, c'est que la délimitation du bassin est laissée à l'initiative du milieu qui propose des frontières et qui les fait approuver par le gouvernement avant de créer un organisme de bassin. Autrement dit, il y a, au départ, un mouvement bénévole pour mentionner au gouvernement qu'il y a un intérêt pour s'impliquer dans telle limite et il y a une espèce d'évaluation plus scientifique ou géographique de ce qui est fait par la suite.

M. LIONEL ARSENEAULT :

2730 Évidemment, c'est parce que les problèmes sont globaux, évidemment, puis vouloir segmenter l'intervention, c'est que le résultat en bout de ligne ne sera peut-être pas probant, ne sera peut-être pas atteint. Il faut vraiment avoir un cadre d'intervention qui correspond au problème. À ce moment-là, si le problème a sa source ailleurs du terrain d'intervention, on manque le bateau.

2735

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2740 Oui, c'est ça. Effectivement. Vous avez quelques données aussi sur la villégiature mais vous l'abordez par ses impacts négatifs. Ça a été beaucoup documenté en Estrie, ça, où à un certain lac, on assiste à des projets domiciliaires en rangée. Ils sont rendus à la troisième ou quatrième rangée à partir de l'eau. Est-ce que vous pensez que la villégiature peut avoir un impact positif, par ailleurs, sur la qualité des lacs et des rivières?

M. LIONEL ARSENEAULT :

2745 Positif, si elle peut respecter certains paramètres écologiques. Si le milieu s'en trouve fortement artificialisé, bien, à ce moment-là, on va assister à une dégradation comme telle des berges puis à une dégradation du milieu même riverain. Il y a des pratiques qu'il ne sera plus agréable de faire dans ce tronçon de rivière-là. C'est une utilisation qui va 2750 être beaucoup trop intense des berges.

2755 Les schémas d'aménagement des MRC, il y a quand même le zonage agricole comme tel qui vient baliser ces abus-là. Je ne sais pas s'il y a des trous à quelque part qui peuvent être empruntés par les promoteurs immobiliers pour contourner ce cadre législatif-là, mais il reste qu'une agence de bassin versant va devoir être très vigilante à cet effet-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2760 Merci.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

2765 J'ai deux questions. Tout à l'heure, je vous ai entendu, monsieur Arseneault, dire approximativement ceci: «Dans notre principe, il ne faut pas que l'approche soit accusatrice, il faut chercher plutôt l'alliance stratégique», bon.

2770 Quelle est votre évaluation du juste milieu entre les gens de l'UPA tout à l'heure qui nous disaient: «Écoutez, ça a pris 30 ans. Il faudrait au moins l'équivalent avant qu'on revienne à de nouvelles pratiques» et des groupes comme on a eus hier, et pas seulement hier, ailleurs, qui disent: «Non, il y a une urgence.» Il y a un dénommé Ferron qui a dit: «C'est l'utopie ou la mort» sous l'ovation de la foule. Alors, votre évaluation du milieu, là, qu'est-ce que c'est?

M. LIONEL ARSENEAULT :

2775 Je n'étais pas là, hier. Bien sûr, quand on se promène en canot sur une rivière qui est dégradée, là on peut percevoir l'urgence de la restauration. C'est justement ce qui m'est arrivé pour aller vérifier l'état de dégradation d'une partie du bassin versant de la rivière Batiscan à un affluent qu'on peut nommer, la rivière des Envies. J'ai tout simplement été

2780 faire un petit tour en canot là-dessus. J'en ai pris quelques clichés qui sont quand même assez révélateurs de l'état de dégradation de la rivière. C'est une rivière qui a quand même été un peu comme oubliée, on pourrait dire, par sa population. Mais c'est vrai que ça fait 30 ans que... même plus que 30 ans parce qu'il y a des carcasses d'automobiles que j'ai pu identifier, qui peuvent ressembler à peu près à des modèles qui tournent autour de 1955-56.
2785 En tout cas, de toute façon, la plaque n'y était plus. C'est là qu'on voit quand même l'urgence d'agir.

2790 Cependant, c'est qu'il y a quand même des contraintes sociologiques. Il faut être capable de mesurer la vitesse de changement du milieu. Puis comme je le précisais tout à l'heure, il ne faut pas nécessairement procéder par une culpabilisation comme telle des gens, en l'occurrence des agriculteurs, dans ce problème-là. Ils sont une partie du problème mais une bonne partie.

2795 Cependant, c'est vraiment s'en faire des collaborateurs. Il faut qu'ils comprennent aussi la situation. Il faut qu'ils puissent voir l'impact de la pratique culturelle sur l'environnement. Il faut qu'ils puissent bien percevoir quelle est la dynamique des processus qui sont en cause et puis, à ce moment-là, faire le lien de cause à effet qui est, quand on se promène sur la rivière en canot, assez évident, mais n'est peut-être pas évident pour tout le monde.

2800 Ça fait qu'à ce moment-là, il faut voir dans quelle mesure il y a une compréhension de la problématique par les gens puis susciter une adhésion, une première partie qui est plutôt de l'information, de l'éducation environnementale, puis une seconde partie, qui est parallèle aussi, qui est l'implication. Il faut s'en faire des alliés et non pas des adversaires. À ce moment-là, on va être capable de mesurer la vitesse à laquelle le changement peut s'effectuer. C'est sûr qu'avant qu'on meure, il faudrait quand même arriver...

LE PRÉSIDENT :

2810 Les délais ne seront pas nécessairement les mêmes de l'un à l'autre. Je dis ça comme ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2815 Est-ce que vous avez pour ambition de vous baigner dans la rivière des Anglais avant de mourir?

M. LIONEL ARSENEAULT :

2820 Ça aurait peut-être du bon sens, ça. Oui. À ce moment-là, je vous inviterai.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2825 Je pose la question parce que je connais bien cette rivière-là. C'est une ambition assez audacieuse.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2830 Ma deuxième question est sur le contrat de rivière. Dans le cas où beaucoup de gens de bonne volonté prennent cet engagement, engagement moral, engagement au plan de l'éthique, mais qu'en même temps, le long du même cours d'eau, il y a soit des industries, soit des municipalités dont les impératifs sont aux antipodes et qui refusent, qu'est-ce qui se passe?

M. LIONEL ARSENEAULT :

2840 Évidemment, on vit dans un monde libre, mais s'ils refusent après avoir été mis au courant des problématiques qui sont sur le territoire, puis après qu'on ait souligné quand même l'importance de leur adhésion, puis qu'ils ont une certaine responsabilité face à leur milieu, bien, là, à ce moment-là, on ne peut pas obliger une municipalité à agir dans le cas... bien, on peut l'obliger dans des cas vraiment extrêmes mais si c'est pour une restauration de rivière, c'est évident qu'on ne peut pas l'obliger.

2845 Cependant, je ne sais pas si ça s'est produit qu'une municipalité vraiment ne veuille absolument rien savoir d'adhérer à ce mouvement-là. Je sais qu'à l'intérieur du bassin de la rivière Sainte-Anne, ça semblait quand même assez unanime comme adhésion. Mais on ne peut jamais forcer une municipalité à adhérer à un mouvement si elle ne le désire pas.

2850 Évidemment, on peut toujours contourner le problème en sensibilisant les citoyens de cette municipalité-là pour faire pression auprès de la municipalité. Mais, évidemment, le résultat n'est pas garanti.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2855 Il vous apparaît que le poids moral et politique peut être suffisant pour contrer, par exemple, la vulnérabilité à des lobbies puissants dont parlait madame tout à l'heure, qu'elle craignait d'ailleurs.

M. LIONEL ARSENEAULT :

2860 Oui. Il y a des expériences comme la rivière Boyer, certains habitats qui ont été créés à l'intérieur de la rivière Boyer par la municipalité. C'est suite à l'implication populaire, a suivi le mouvement. À ce moment-là, ça pourrait être la même dynamique dans le cas de municipalités qui hésitent à prendre la responsabilité de la restauration des habitats.

LE PRÉSIDENT :

2870 Une dernière petite remarque. Vous êtes très dur à l'égard de la production agricole industrielle, Solidarité rurale Mauricie. Vous dites: «La production agricole industrielle menace l'existence même de nos habitats fauniques.» Alors, est-ce que c'est la position de Solidarité rurale Mauricie la contestation assez forte du type d'industrialisation de l'agriculture dans laquelle on est?

M. LIONEL ARSENEAULT :

2875 En tout cas, il y a un questionnement qui est très profond vis-à-vis ce type de pratique culturelle-là. Bien sûr, en tout cas, on a vu en Mauricie l'émergence de groupes agroenvironnementaux. En tout cas, c'est un début de prise de conscience environnementale en milieu agricole. J'oserais quasiment dire: ce n'est qu'un début, 2880 continuons le combat. Mais c'est vraiment une démarche dans laquelle on s'inscrit. Une démarche de remise en question puis peut-être de au moins induire certains changements de pratique culturelle industrielle. D'autant plus qu'il n'est pas prouvé qu'il n'y aurait pas des gains de productivité reliés à ces changements-là. Ça, c'est une autre problématique mais quand même.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose, monsieur Ferron?

2890 **M. PIERRE FERRON :**

Non, pas pour le moment.

LE PRÉSIDENT :

2895 Ça va? Hier, vous en avez bien profité. Très bien. Bon, ça conclura, monsieur Arseneault, monsieur Ferron. Merci.

M. LIONEL ARSENEAULT :

2900 On vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2905 Merci aussi à madame Paule Brunelle qui était dans le décor quelque part.

Alors, avant de conclure, il y a un droit de rectification qui a été demandé. J'invite monsieur Louis-Michel Larocque, s'il vous plaît. Ce n'est pas nécessairement une surprise.

2910 Bonjour, monsieur Larocque! Alors, je dois bien comprendre que vous exploitez une atocatière au lac Rose.

M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

C'est bien ça.

M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :

Exactement ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

2925 Alors, est-ce qu'il y a des choses contraires à la réalité qui ont été dites?

M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :

2930 Bien, des choses contraires à la réalité autant que des mises au point, peut-être. Une première mise au point. Notre exploitation d'atocas qu'on a au lac Rose, ça fait 15 ans qu'on n'a pas fait d'expansion à cette entreprise-là. Ça, je pense que c'est une chose qui était... parce que dans le document, on parle beaucoup d'expansion.

LE PRÉSIDENT :

Oui. On parle de 15 hectares à 40 hectares.

M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :

2940 C'est ça. On parle beaucoup d'expansion de la canneberge en région mais ça serait bon de mettre au clair que ce qui est fait en région n'est pas fait au lac Rose, puis que chez nous, ça fait 15 ans qu'il n'y a pas eu d'agrandissement.

LE PRÉSIDENT :

Donc, les expansions ont eu lieu entre 1965 et 1985.

M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :

2950 C'est ça. C'est en plein ça.

LE PRÉSIDENT :

2955 Très bien.

M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :

2960 Puis, aussi, ce qu'il serait important de dire, c'est que dans le document, on dit qu'on se sent vraiment visé comme un joueur majeur dans la pollution du lac, quand on sait très bien que le document ne fait pas part qu'il y a des exploitations type style de maïs juste à l'entrée du lac, où est-ce que ces types d'agriculture-là emploient énormément d'engrais chimiques. Que sur ces mêmes sites, il y a de l'épandage de purin au printemps. Ces eaux-là s'écoulent toutes en direction du lac Rose. Je trouve que le dossier... je ne dis pas qu'on n'a aucun tort dans les problèmes du lac Rose, mais qu'on vise essentiellement la culture de 2965 la canneberge, qui n'est peut-être qu'un des éléments dans le problème du lac Rose.

LE PRÉSIDENT :

2970 Je vous signale que toutefois, cette chose-là a quand même été indiquée dans l'échange qu'on a eu tantôt.

M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :

2975 Oui, oui. Oui, puis même...

LE PRÉSIDENT :

2980 Peut-être pas autant que vous auriez voulu mais il y en a eu un petit peu.

M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :

2985 Oui. Puis j'ai été content à la fin de voir que... parce que c'est important de dire, comme j'ai dit quand on s'est parlé dernièrement à Victoriaville, en ce moment, je suis sur le comité du lac Rose. On travaille ensemble. Ça fait que sur ce point-là, je pense que c'est positif.

LE PRÉSIDENT :

2990 Ça marche. Ça va. Alors, là-dessus, c'est très important de ne pas personnaliser le débat et, que par ailleurs, la démarche, nous autres, on la comprend aussi comme une démarche comme quoi il faut s'interroger sur un nouveau développement de l'agriculture qui risque d'être consommateur d'eau et qui, lui, à son niveau, mérite une espèce d'examen.

2995 **M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :**

Est-ce que je peux dire un autre point?

LE PRÉSIDENT :

3000

Absolument.

M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :

3005

Je pense que dans ce rapport-là ou dans ce mémoire-là, il aurait dû faire part du rapport Roche qui a été publié en 1980, qui a fait une étude sur le lac Rose. Ce rapport-là a été commandé par le ministère de l'Environnement et ce rapport-là avait, comme une des... je ne trouve pas le mot, une des conclusions, de dire que justement la culture d'atocas n'avait aucune influence ou sinon peu sur le niveau du lac durant la saison estivale. Ça fait que je pense que c'est un rapport qui aurait dû faire partie intégrale du mémoire du Comité du lac Rose.

LE PRÉSIDENT :

3015

Alors, vous venez d'ajouter une documentation. Ça va.

M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :

C'est tout.

3020

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

3025

M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3030

Bon! Puis j'espère que malgré tout ça, parce que c'est toujours stressant quand on vient en public et il ne faut pas que la participation ici empêche la capacité que vous avez de dialoguer à votre niveau, et ça, je pense que c'est essentiel.

3035

M. LOUIS-MICHEL LAROCQUE :

Il n'y a aucun problème.

LE PRÉSIDENT :

3040

Formidable. Merci, monsieur. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent utiliser le droit de rectification? Est-ce qu'il y a des choses qui ont été inexactes? Alors, c'est formidable.

3045 Alors, ce n'est qu'un début, comme on pourrait dire. Continuons le repas. Vous pourrez aller manger. On se retrouve à 19 h 30. Je tiens à remercier pour le soutien à la logistique Richard Grenier; au son, Bernard Chabot; sténotypie, Lise Maisonneuve; agente d'information, Louise Bourdages; et coordonnatrice, madame Hélène Marchand. À 19 h 30. Merci beaucoup.

3050 *****

3055 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3060 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, S.O.